

DOCUMENT D'OBJECTIFS

Site « Buxaie de Condes-Brethenay »

n° FR2100265 (n° régional : 20)

JUIN 2006

NATURE HAUTE-MARNE
Maison des associations
52004 CHAUMONT cedex

CHIFFAUT Alain
Consultant en espaces naturels
SIRET 42905742500010 APE 741 G

Commande du 4 décembre 2002
de la Direction Régionale de l'Environnement de Champagne-Ardenne



Direction Régionale de l'Environnement
CHAMPAGNE-ARDENNE

SOMMAIRE

Fiche signalétique du site	3
Le dispositif Natura 2000 en France et sur le site.....	4
1 - Présentation du site et de son environnement.....	6
1-1/ Localisation, surface et limites du site.....	6
1-2/ Géologie	7
1-3/ Les sols.....	8
1-4/ Le climat.....	8
1-5/ Hydrographie.....	9
1-6/ L'occupation du sol et les paysages.....	9
2 - Inventaires et descriptions biologiques	11
2-1/ Les inventaires préalables	11
2-2/ Caractérisation des habitats naturels.....	12
2-2-1/ La méthode employée	12
2-2-2/ Les habitats naturels présents sur le site	12
2-2-3/ Les habitats d'intérêt communautaire sur le site	14
2-2-4/ Comparaison avec les données transmises à la Commission.....	15
2-2-5/ Les habitats potentiels.....	16
2-2-6/ Conclusions	16
<i>Fiches habitats : pages 17 à 25.</i>	
2-3/ Les espèces du site.....	26
2-3-1/ Sources de données.....	26
2-3-2/ La flore supérieure	26
2-3-3/ Les mammifères.....	26
2-3-4/ Les oiseaux.....	27
2-3-5/ Les reptiles	27
2-3-6/ Les insectes.....	27
2-4/ Conclusion sur la valeur patrimoniale des habitats et espèces.....	29
3 - Analyse socio-économique du site	30
3-1/ Histoire du site.....	30
3-2/ Inventaire et description des activités humaines	30
3-2-1/ La situation administrative et sociale des communes	30
3-2-2/ Le régime foncier et servitudes	31
3-2-3/ L'agriculture	32
3-2-4/ La sylviculture	32
3-2-5/ Les loisirs	35
3-2-6/ La gestion des biotopes remarquables	36
3-2-7/ Le patrimoine historique	36
3-2-8/ Les anciennes carrières	36
3-2-9/ L'assainissement.....	36
3-3/ Identification des enjeux et des interventions publiques	37

4 – Analyse écologique	38
4-1/ Les exigences écologiques des habitats et des espèces d'intérêt communautaire	38
4-2/ Le fonctionnement des écosystèmes.....	39
4-2-1/ La dynamique de végétation.....	39
4-2-2/ Les inter-connexions biologiques	39
4-3/ L'état de conservation des habitats et des espèces	40
4-4/ Les facteurs favorisant ou contrariant l'état de conservation favorable	42
4-5/ Liste des types de projets devant faire l'objet d'étude d'incidence	43
4-6/ Les enjeux de conservation sur le site.....	44
5 – Les objectifs de gestion.....	45
5-1/ Les objectifs généraux	45
5-2/ Les objectifs opérationnels sur le site, hiérarchisation et stratégies d'intervention	46
6 – Les mesures de gestion du site	49
6-1 / Les mesures de conservation des habitats naturels et habitats d'espèces	49
6-1-1/ Choix des mesures	49
6-1-2/ Localisation des mesures.....	49
6-1-3/ Description des mesures de conservation.....	49
6-2 / Animation du DOCOB.....	52
6-2-1/ Les suivis scientifiques et techniques	52
6-2-2/ Communication, formation	54
6-2-3/ Gestion administrative	56
7 – Coûts et programmation financière indicative.....	59
7-1/ Coûts des contrats	59
7-2/ Coûts des autres mesures	59
7-3/ Coût total des mesures	60
7-4/ Les financements	60
7-5/ Programmation indicative	61
Bibliographie	62
Annexes	63

FICHE SIGNALÉTIQUE DU SITE
« BUXAIE DE CONDES-BRETHENAY »

Code : FR2100265

N° régional : 20.

Région biogéographique : continentale.

Région : Champagne-Ardenne.

Département : Haute-Marne.

Date de proposition comme SIC : mars 1999.

Surface : 86 ha.

Trois communes concernées : Chaumont, Condes et Brethenay.

ZNIEFF concernée : Coteau boisé des buis à Condes n° 210008923.

Description : Ce site est un des plus thermophiles du département de la Haute-Marne. Il abrite de nombreuses espèces végétales et animales en limite septentrionale d'aire. Les principaux milieux sont des pelouses sur dalle, des petits éboulis, et surtout une vaste buxaie, la plus intéressante de toute la Haute-Marne.

Extrait du site internet du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable

Le dispositif Natura 2000 en France et sur le site

L'Union européenne a souhaité donner aux Etats-membres des objectifs communs en faveur de la préservation des habitats naturels et des espèces animales et végétales sauvages en adoptant deux directives :

La directive "Oiseaux" :

La directive n° 79-409 du 2 avril 1979 prévoit la protection des habitats nécessaires à la reproduction et à la survie d'espèces d'oiseaux considérées comme rares ou menacées à l'échelle de l'Europe. Chaque pays de l'Union européenne doit classer en Zone de protection spéciale (ZPS) les sites les plus adaptés à la conservation des habitats de ces espèces.

La directive « Habitats-Faune-Flore »

La directive n° 92/43 du 21 mai 1992 a pour objet la conservation d'habitats et d'espèces. Chaque pays de l'Union européenne doit désigner en Zone spéciale de conservation (ZSC) les sites les plus adaptés à la conservation de ces habitats et de ces espèces.

A terme, l'ensemble des espaces désignés en application de ces deux directives formera le **réseau « Natura 2000 »**. Il a pour objet de contribuer à assurer la biodiversité par la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et la flore sauvages.

Trois étapes caractérisent la mise en place du réseau Natura 2000 :

- L'élaboration d'une **liste de sites au niveau national** pour chaque Etat membre de l'Union Européenne.
- L'adoption de listes communautaires des **Sites d'Importance Communautaire (SIC)** à partir des listes dressées par les Etats.
- La désignation par les Etats des SIC en tant que **Zones Spéciales de Conservation (ZSC)**.

Les dispositions relatives à l'application en France des directives « habitats-faune-flore » et « oiseaux » sont codifiées dans les articles L.414-1 à L.414-7 et dans les articles réglementaires R. 414-1 à R.414-24 du code de l'environnement

Les articles L.414-2 et R.214-23 à R.214-27 fixent les modalités relatives à la conservation et à la gestion des sites et notamment le **document d'objectifs**. Ce document est spécifique à la France. Il est rédigé par un opérateur désigné par l'Etat. Il fait l'objet d'une concertation au sein d'un comité de pilotage et, in fine, d'un arrêté par le Préfet de département.

Ce document vise à établir un diagnostic du patrimoine naturel et des activités humaines pratiquées sur la zone afin de définir les objectifs et les mesures contractuelles les plus adaptées. Ce travail est réalisé en cherchant à concilier la conservation durable des habitats et des espèces d'importance communautaire avec les activités économiques, sociales et culturelles. Il vise également la mise en cohérence des actions publiques et privées ayant une incidence directe ou indirecte sur le site et les habitats ou espèces pour lesquels il a été désigné.

Pour chaque site est mis en place un **comité de pilotage local**, composé de représentants de l'Etat, des collectivités territoriales et locales, ainsi que des organismes socio-professionnels. Ce comité de pilotage, présidé par le Préfet ou son représentant, ou encore par un élu, est le principal organe de concertation au niveau du site : il désigne l'opérateur chargé de la rédaction du document d'objectifs et le valide avant que celui-ci ne soit approuvé par l'Etat, sous la forme d'un arrêté préfectoral.

Les différents cahiers des charges des contrats Natura 2000 et des contrats d'agriculture durable proposés font référence aux contrats types en vigueur dans la région (PDRN). Ils sont choisis de manière concertée avec les acteurs locaux (propriétaires, gestionnaires et usagers).

Natura 2000 s'inscrit donc pleinement dans une démarche d'aménagement du territoire et de préservation de l'environnement, au travers de la gestion par les populations locales d'espaces naturels (habitats naturels et habitats d'espèces) à forte valeur patrimoniale.

Pour le site n° FR2100265 dit « BUXAIE DE CONDES-BRETHENAY », les étapes de la procédure ont été les suivantes :

Proposition comme Site d'Intérêt Communautaire en novembre 1997.

Site retenu d'intérêt communautaire le 7 décembre 2004.

Première réunion du comité de pilotage : 5 mai 2003.

Rédaction du document d'objectifs (première phase) de juin 2003 à avril 2005.

Réunion publique d'information pour les 2 communes : 19 décembre 2003.

Rédaction du document d'objectifs (dernière phase) en avril 2006.

1 - Présentation du site et de son environnement

1-1/ Localisation, surface et limites du site

Le site de la Buxaie de Condes-Brethenay est localisé au cœur du département de la Haute-Marne, à 4 km au nord de Chaumont.

Voir carte n°1 : Localisation du site « Buxaie de Condes-Brethenay » en Champagne-Ardenne et en Haute-Marne.

A l'échelle européenne, le site appartient à la région biogéographique continentale. A l'échelle nationale, il fait partie du bassin parisien et, plus précisément, des plateaux du Barrois et de Langres (code IIB2c pour le zonage des régions phyto-écologiques de Dupias et Rey, code 526 pour l'Inventaire Forestier National).

Les limites du site correspondent à celles de la Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 1 n° FR 210008924.

Le site est limité à l'ouest par les bords de Marne. Sur les autres côtés, la limite comprend une certaine largeur de plateau, à l'exclusion des zones de cultures et des terrains de sport. Il comprend une combe principale, « la Grande Côte sur Lavaux » empruntée par la route de Treix, et deux autres petites combes, plus au nord.

Voir carte n° 2 : Limites du site « Buxaie de Condes-Brethenay »

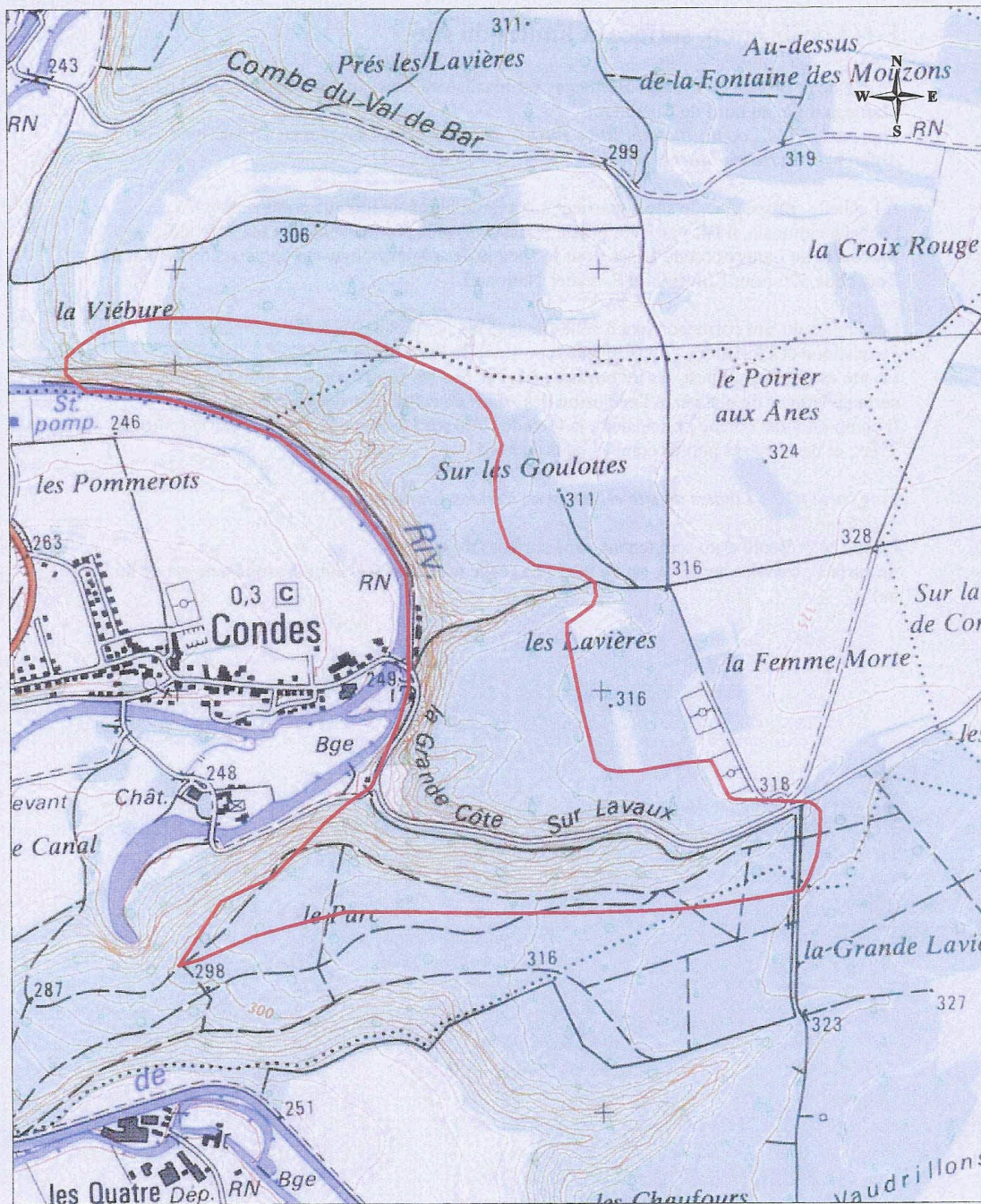
Le site se présente d'un seul tenant, sans surfaces disjointes.

Sa surface, calculée sur SIG, est de 90,77 ha (celle transmise à l'Union Européenne est de 86 ha).

**Carte n° 1 : Localisation du site FR21000265
en Champagne-Ardenne et en Haute-Marne**



CARTE N° 2 : LIMITES DU SITE FR 2100265
échelle : 1/10.000ème



1-2/ Géologie

Relief :

La région se présente sous la forme de plateaux calcaires d'une altitude moyenne de 320 m. Cette auréole du bassin sédimentaire parisien est limitée au nord par la côte de Meuse et sa dépression, la Vallée. Elle se prolonge au sud par le plateau de Langres.

Les plateaux sont entaillés dans ce secteur par la vallée de la Marne et par des combes qui génèrent un relief de versants à pente forte et aux orientations variées.

Le relief du site varie, et c'est là toute son originalité, de façon importante sur une faible superficie. L'altitude varie de 249 m en bord de Marne à 320 m pour les points les plus hauts (plateau de Treix, près des terrains de football), soit une dénivelée de 70 m. Les pentes les plus fortes atteignent facilement 60 %.

Formations géologiques :

Les informations sont tirées de la carte au 1/50.000^{ème} de Chaumont et de sa notice, BRGM n°XXXI-18.

Ce relief met au jour deux formations géologiques, appartenant à l'étage du Bathonien (Jurassique moyen) :

- Le Bathonien inférieur (j2a), dit localement « calcaires à *Rhynchonella decorata* » : assise très homogène de calcaire résistant sub-lithographique à gros pisolithes de 4 cm de diamètre. Les propriétés de ce banc d'environ 45m d'épaisseur sont intéressantes pour la pierre de construction. D'anciennes carrières pour les besoins des habitants en témoignent. Cette couche affleure sur 94% du site, sans tenir compte des éboulis (cf. plus loin).

- Le Bathonien moyen et supérieur (j2b-c) : étage indifférencié réunissant le Bathonien moyen (facies marno-calcaire d'épaisseur variable 1 à 10 m) et supérieur (calcaire oolithique de majorité très dur, présentant des fossiles à l'état de débris d'une vingtaine de mètres d'épaisseur). Cette couche concerne surtout le nord du site (6%).

Ces calcaires durs sont à l'origine de petites falaises et corniches étagées le long des pentes, de sols superficiels avec dalles rocheuses apparentes.

cf. carte n° 3 : Carte géologique du site « Buxaie de Condes-Brethenay »

cf. tableau n° 1 : Représentation spatiale des formations géologiques du site

Tableau n° 1 : Représentation spatiale des formations géologiques du site

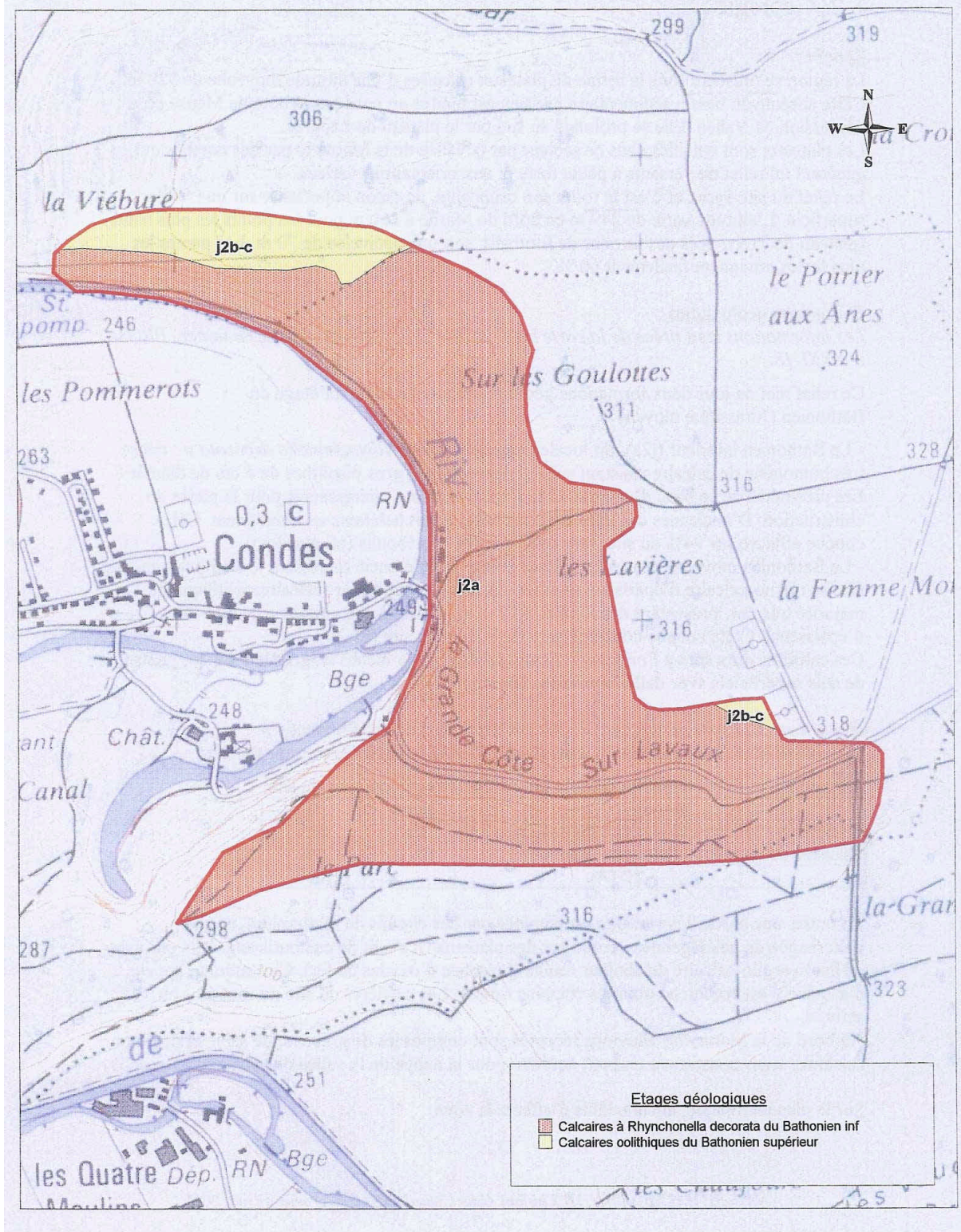
Etage	Nom	%
Calcaires à <i>Rhynchonella decorata</i> du Bathonien inf	j2a	94%
Calcaires oolithiques du Bathonien supérieur	j2b-c	6%
TOTAL		100%

En outre, une partie des versants est empâtée par des éboulis du quaternaire, nés de l'alternance de gel/dégel des versants et des plateaux. Il s'agit de cailloutis anguleux enrobés de limon argilo-calcaire de couleur rouille (présence d'oxydes de fer). Ce matériau, appelé « grouine » est recherché pour les chemins ruraux. Les carrières du site ne sont plus en activité.

Au bord de la Marne, les alluvions récentes sont composées de graviers, de sable et de limon calcaires. Elles constituent un petit aquifère pour la nappe de la vallée de la Marne.

Sur le plan tectonique, aucune faille n'affecte la zone.

CARTE N° 3 : FORMATIONS GEOLOGIQUES DU SITE FR2100265 échelle 1/10.000ème



1-3/ Les sols

Les sols du site sont très calcaires et filtrants.

Sur le plateau, une certaine proportion d'argile de décarbonatation des calcaires donne un horizon argileux de 10 à 40 cm très riche en cailloux, reposant directement sur la roche mère ou un cailloutis dense. Il s'agit de rendzines humifères quand cet horizon est inférieur ou égal à 15 cm (cas le plus fréquent) ou de sols bruns calciques (calcicols) lorsqu'il est plus épais.

Sur les versants exposés au sud ou sud-ouest, il s'agit de rendzines peu épaisses plus ou moins brunifiées (rendosols).

Sur les versants exposés au nord, le sol se brunifie et s'épaissit (calcisols).

Sur les corniches et les rebords de plateaux où la roche affleure, les sols sont quasi inexistantes (régosols calcaires).

Les bas de pente sont occupés par des colluvions donnant des sols brunifiés (brunisol colluviaux).

Les alluvions supportent un sol peu évolué du type fluviosol.

1-4/ Le climat

La station la plus proche est celle de Chaumont (les statistiques sont établies sur la période 1992-2002).

Cf. *Tableau n°2*.

Les données :

Les précipitations annuelles moyennes sont environ de 970 mm.

Le nombre de jours d'enneigement est de 25 à 30 jours par an, en moyenne.

La température moyenne annuelle est de 9,7°C.

La moyenne des maximales est de 15,1°C avec une différence de 19°C entre les mois les plus chauds (juillet et août) et les plus froids (décembre et janvier). La moyenne des minimales est de 6,3°C avec des mois de janvier et de février avoisinant le 0°C.

Le nombre moyen de jours de gel par an est de 85 jours.

Tableau n° 2 : Moyennes mensuelles des précipitations, températures maximales et minimales à la station de Chaumont.

Janv	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct	Nov.	Déc.	Année
Précipitations : hauteur moyenne mensuelle en mm												
72.2	78.7	70.6	79.6	80.5	61.9	83.6	67.1	93.6	95.0	96.1	89.9	968.8
Température maximale moyenne en °C												
5.9	7.7	11.4	14.4	19.7	22.4	24.8	25.3	19.4	15.1	8.9	6.1	15.1
Température minimale moyenne en °C												
0,2	0,7	2,6	4,3	8,8	11,2	13,3	13,4	9,8	7,2	2,9	1,3	6.3

Interprétation :

La région de Chaumont est soumise aux influences continentales qui affecte l'est et le sud-est du département caractérisées par des précipitations voisines de 1000 mm, un contraste des températures entre les hivers froids et les étés chauds, un nombre important de jours de gel, des gelées tardives au printemps.

Le couloir de la vallée de la Marne, orienté nord-sud, atténue légèrement ces conditions climatiques.

Ces grands traits de caractère sont nuancés par les expositions diverses des pentes du site qui conditionnent des méso-climats différents. Sur les versants exposés au sud ou au sud-ouest, les températures sont en moyenne plus élevées, l'ensoleillement est optimal, le nombre de jours et la durée de gel diminuent. Sur le coteau exposé au nord, les conditions climatiques sont sans doute plus accentuées que celles relevées à Chaumont.

Ces facteurs climatiques déterminent une flore d'origine essentiellement médio-européenne. Les plantes thermophiles sont attirées par les expositions favorables au soleil comme le chêne pubescent, l'amélanchier... Les espèces purement atlantiques sont absentes. Les montagnardes sont également rares.

Le site est donc bien situé dans le domaine biogéographique continental.

1-5/ Hydrographie

L'eau est invisible sur le site : absence de source, d'eau courante, permanente ou temporaire, et d'eau stagnante.

La circulation de l'eau est souterraine.

Le pied de pente est inondé lors des débordements de la Marne.

1-6/ L'occupation du sol et le paysage

La géologie et les sols déterminent fortement l'occupation du sol.

- Les rebords de plateaux calcaires ont surtout une vocation forestière. Les roches dures ne permettent qu'une faible pénétration des racines des arbres qui ne sont pas de belle venue. Les propriétaires ont cherché à valoriser ces sols par des plantations de pins noirs.

- Les fortes pentes rocailleuses sont le domaine d'une végétation arborée chétive, à base de buis et de chênes pubescents, aux allures méridionales. Cet effet est cependant moins marqué qu'autrefois, la buxaie ayant tendance à disparaître sous les chênes.

- Les pentes empâtées d'éboulis quaternaires autorisent l'implantation de hêtres de belle venue. Le sol filtrant détermine une flore adaptée aux sols secs.

- Les bas de pente et les hautes terrasses alluviales de la Marne où s'accumulent les colluvions sont favorables aux arbres plus exigeants en eau comme le chêne pédonculé et le frêne.

L'ensemble présente un aspect forestier avec une végétation plus maigre à mi-pente au travers de laquelle pointent quelques affleurements rocheux.

Ce type de paysage, fréquent le long de la Marne de Chaumont à Joinville, marque une transition entre les plateaux forestiers et les terres cultivées des vallées. L'attrait paysager tient surtout à la forme demi-circulaire du coteau qui souligne un méandre de la Marne. Bien visible de la RN67, il confère une forte identité paysagère à la vallée au nord de Chaumont.

2 - Inventaires et descriptions biologiques

2-1/ Les inventaires préalables

Fiche ZNIEFF :

L'inventaire des Znieff, avant leur modernisation de 2002, a servi de base pour asseoir le périmètre des sites d'intérêt communautaire. Celui de la « Buxaie de Condes-Brethenay » repose sur la Znieff de type I n° 210008923 (ancien n°0000-0240) dite « Coteau boisé des buis à Condes », décrite en 1985 et mise à jour en 1998 par J. Clément, B. Théveny, A. Mionnet, F. Morgan, la LPO et le GREFFE.

Le site y est ainsi décrit :

Les coteaux localisés entre Condes et Brethenay en rive droite de la Marne constituent l'un des sites majeurs des environs de Chaumont. Les affleurements de calcaires durs compacts génèrent un versant raide, rocheux et éboulé, exposé pour l'essentiel au sud et au sud-ouest : il s'agit de l'un des sites les plus chauds et les plus secs du département.

Plusieurs types forestiers calcicoles sont présents : chênaie-charmaie calcicole de plateau, hêtraie xérophile de pente sèche, chênaie pubescente et buxaie (l'une des plus vastes du département) localisées aux secteurs les plus secs. Les sommets des rochers et les éboulis portent des végétations clairsemées et rases de pelouses sur dalles calcaires, entremêlées de broussailles xérophiles. Cette grande variété de milieux favorise la survie de nombreuses espèces végétales d'origine méridionale (et quelquefois en limite d'aire) dont certaines sont rares ou protégées, avec des arbustes et des petits arbres comme par exemple le buis, l'amélanchier et le chêne pubescent ou des plantes herbacées comme la laîche humble, l'hélianthème des Apennins, la potentille à petites fleurs (en limite de répartition vers le nord-est), la phalangère à fleurs de lis, le silène des graviers, l'hélianthème blanchâtre (limite nord de répartition de l'espèce en France), ou encore le rosier pimprenelle (4 ou 5 stations en Haute-Marne). La plupart sont inscrites sur la liste rouge des végétaux de Champagne-Ardenne, les trois dernières sont protégées au niveau régional.

Ce secteur est en outre très favorable à certains reptiles, en particulier la couleuvre d'esculape qui trouve ici une des très rares localités de Haute-Marne ; elle est accompagnée par la couleuvre verte et jaune et la vipère aspic. Toutes les trois sont protégées en France et inscrites sur la liste rouge régionale.

Cette ZNIEFF présentant divers types de milieu est de ce fait assez attractive pour la faune avienne qui est bien diversifiée. Divers pouillots, mésanges, fauvettes, des pics (pic noir, pic épeiche, pic mar), des rapaces (buse, épervier d'Europe), des tourterelles, pigeons et grives y nidifient.

La ZNIEFF est encore dans un bon état de conservation, bien que les zones intactes se réduisent de plus en plus suite à l'extension rapide du buis qui envahit les gradins et les éboulis (celui-ci était régulièrement cueilli pour les fêtes religieuses catholiques, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui).

Formulaire standard de données (FSD) Natura 2000 :

Les données transmises à l'Union européenne sont les suivantes.

Composition du site :

Landes, broussailles, recrus...	50%
Forêts de résineux	30%
Forêts caducifoliées	11%
Pelouses sèches	7%
Rochers, éboulis	2%

Aucune espèce d'intérêt communautaire n'est signalée.

Les habitats d'intérêt communautaire signalés sont énumérés dans le tableau n° 3.

Tableau n° 3 : Les habitats d'intérêt communautaire du formulaire standard de données

Code Eur15	Habitat d'int. com.	% couv.	Superficie relative
5110	Formation stables xérothermiques à buis	40	C ⁽¹⁾
9150	Hêtraies calcicoles médio-européenne du <i>Cephalanthero-Fagion</i>	40	C ⁽¹⁾
*8160	Eboulis médio-européen calcaires des étages collinéens et mont	10	C ⁽¹⁾
*6110	Pelouses rupicoles calcaires et basiphiles de l' <i>Alysso-Sedion</i>	5	C ⁽¹⁾
6210	Pelouses sèches semi-naturelles (<i>Festuco-Brometalia</i>)	2	C ⁽¹⁾

* : habitat prioritaire

C⁽¹⁾ : superficie de l'habitat / superficie totale de l'habitat sur le territoire national < 2%.

2-2/ Caractérisation des habitats naturels

2-2-1/ La méthode employée

Les relevés de terrain et la cartographie ont été effectués en 2005 par l'association NATURE HAUTE-MARNE (C. Pichery et J.C. Rameau), le cabinet Alain Chiffaut et l'association GAGEA (B. Didier et J.M. Royer). Chaque type d'occupation du sol a été repéré préalablement sur les photos aériennes de la BD.ortho de l'IGN puis identifié sur place en le rapportant à la nomenclature phytosociologique et au référentiel Corine-Biotopes. Dans le même temps des informations ont été recueillies sur leur état de conservation et sur la qualification d'habitat prioritaire (taux d'orchidées dans les pelouses).

2-2-2/ Les habitats naturels présents sur le site

Cf. carte n° 4 des habitats naturels.

Cf. tableau n°4 des habitats du site de la Buxaie de Condes-Brethenay.

Les groupements végétaux visibles actuellement sont des milieux naturels anciens (pelouses, éboulis, buxaie), des espaces de production forestière à caractère semi-naturel, tels les taillis-sous-futaie de chênes et de charmes, ou d'origine humaine comme les plantations de pins. Les secteurs fortement anthropisés (chemins revêtus, anciennes carrières, murs) sont rares. Les habitats peuvent être regroupés de la façon suivante :

Les habitats forestiers des plateaux et des versants :

Les forêts de plateau et du coteau sous La Viébure sont des chênaies-hêtraies-charmaies (*Galio odorati-Fagetum*) installées sur des sols décarbonatés en surface. Différentes variantes existent selon l'épaisseur du sol, celui-ci étant globalement maigre.

Les forêts de versants installées sur des sols superficiels et fortement carbonatés sont des hêtraies-chênaies thermophiles à séslerie (*Seslerio-Quercetum fagetosum*) sur les expositions sud et ouest, et des hêtraies à tilleul à grandes feuilles (*Tilio-Fagetum*) sur l'exposition nord du parc du Château. Des chênaies pubescentes (*Quercetum pubescenti-petraeae*) fragmentaires sont observées dans les hauts de pente du coteau des Goulottes.

Sur les pieds de versant et les fonds de combe où les colluvions limono-argileuses se sont accumulées, l'habitat est la chênaie pédonculée-frênaie (*Primulo-Quercetum*).

Les habitats rocheux :

Ils sont très réduits en surface et liés aux redents rocheux des coteaux des Goulottes et de la Grande Côte, et au bord de la route de Treix (Sur Lavaux).

Il s'agit de végétation de fente de rochers à base de rue des murailles et de mousses (*Asplenietum trichomano-rutae-murariae*), de dalles calcaires au sol quasi inexistant avec des orpins (*Cerastietum pumili*), d'éboulis naturels (pied des Goulottes) ou artificiels (berme de la route de Treix) avec la germandrée petit-chêne (forme de *Sileno-Iberidetum durandii*).

Les habitats de pelouses et leur faciès dynamique :

Les habitats ouverts sont situés sur les versants secs impropres à la sylviculture.

Sur les hauts de pente des coteaux des Goulottes et sur les bermes de la route de Treix, la pelouse à séslerie dominante relève du *Seslerio-Xerobromenion*. Son évolution sur le coteau passe par un fourré à buis dominant (*Amelanchiero-Buxetum*), stable ou évoluant vers une forme de chênaie pubescente.

Sur le bord de chemin empruntant la combe entre Les lavières et Sur les Goulottes, subsiste un petit élément de pelouse à base de brome érigé et de brachypode penné qui relève du *Teucro-Mesobromenion* (*Festuco lemani-Brometum*). Son évolution passe par un fourré à épines noires et genévrier commun (*Rubo-Prunetum mahaleb* forme à *Juniperus communis*). Des végétations d'ourlets forestiers, relevant du *Geranion*, apparaissent souvent en lisière ou en clairière.

Cf. carte n° 5 de la répartition du buis dans le site.

Les habitats alluviaux de bord de Marne :

La rive droite de la Marne est occupée par un cordon étroit et clairsemé de frênes élevés et d'aulnes glutineux (*Carici remotae-Fraxinetum*), où se mêle une végétation de hautes herbes attirées par l'humidité et l'apport de fertilisants déposés lors des crues (*Geo urbani-Alliarion petiolatae*).

Les habitats artificiels :

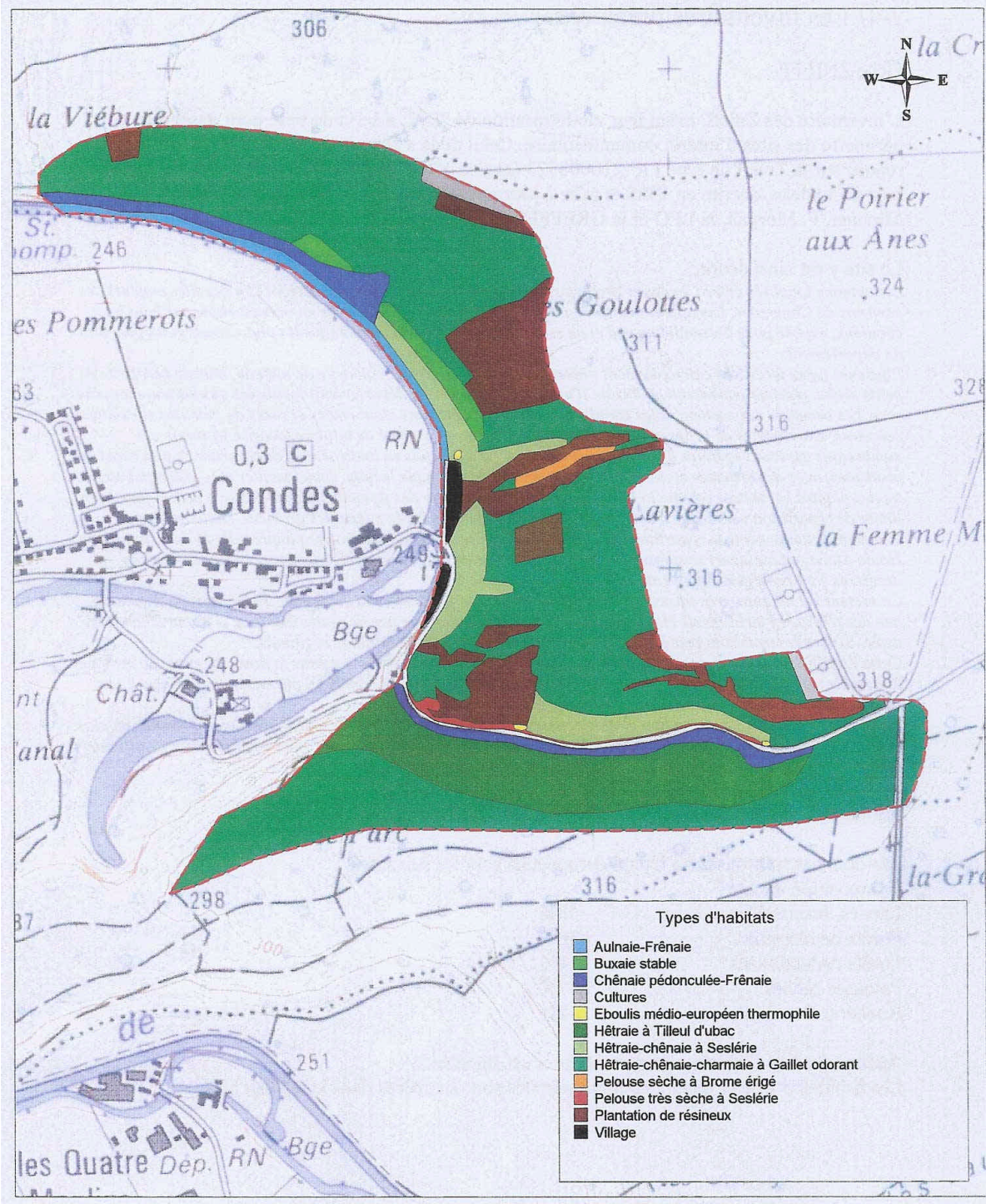
Le site comporte :

- une partie du village avec plusieurs bâtiments d'habitation au pied du coteau des Goulottes,
- une route revêtue et deux chemins ruraux gravillonnés,
- quelques cultures sur le plateau, en marge du site,
- des plantations de pins et d'épicéas.

Note :

Certains habitats sont imbriqués les uns dans les autres, notamment les pelouses et les fruticées, ces dernières résultant de l'évolution naturelle des premières. Ou encore, pour la même raison, des fruticées et des accrues arborescentes. Sur certains coteaux, la confusion végétale règne avec des mosaïques de fruticées, pinèdes, accrues percées de clairières de pelouses ou de petits éboulis.

CARTE N°4 : HABITATS NATURELS DU SITE FR2100265 échelle 1/10.000ème



**CARTE N° 5 : LOCALISATION DU BUIS ET DE LA BUXAIE STABLE
DANS LE SITE FR2100265 (Echelle 1/10 000 ème)**

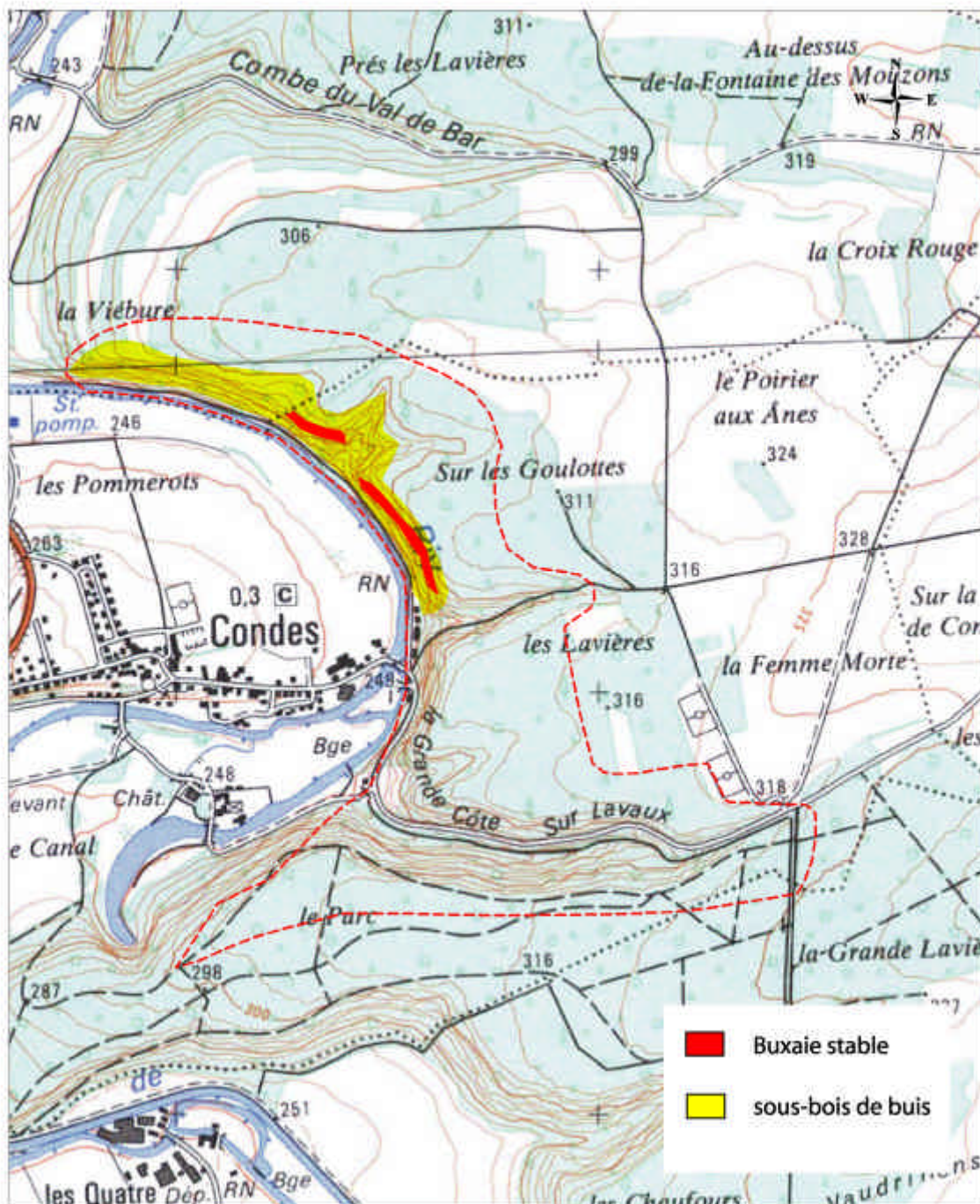


Tableau n° 4 : Les habitats naturels du site FR2100265

Corine	Habitats	Réf. phytosociologique	Superficie (ha)	%	N° fich
	HABITATS FORESTIERS				
41.13	Hêtraie-chênaie-charmaie à gaillet odorant	<i>Carpinion (Galio odorati-Fagetum)</i>	51,50	56,74%	A
41.13	Hêtraie à tilleul d'ubac	<i>Fagion (Tilio-Fagetum)</i>	9,91	10,92%	B
41.16	Hêtraie-chênaie à soslérie	<i>Cephalanthero-Fagion (Seslerio-Quercetum)</i>	5,91	6,51%	C
41.71	Chênaie pubescente	<i>Quercion pubescenti-petraeae (Quercetum pubescenti-petraeae)</i>	0,50	0,55%	
41.23	Chênaie pédonculée-Frênaie	<i>Fraxino-Quercion (Primulo-Quercetum)</i>	3,99	4,40%	D
	HABITATS ROCHEUX				
62.15	Végétation des fentes de falaises calcaires	<i>Potentillion caulescentis (Asplenietum trichomano-rutae-murariae)</i>	insignifiant	0,00%	
34.11	Pelouse pionnière sur roche calcaire	<i>Alysso-Sedion albi (Cerastietum pumili)</i>	insignifiant	0,00%	I
61.313	Eboulis thermophiles	<i>Leontodion hyoseroidis (Sileno-Iberidetum)</i>	0,06	0,07%	
	HABITATS DE FRUTICEES				
31.82	Buxaie stable	<i>Berberidion vulgaris (Amelanchiero-Buxetum)</i>	0,50	0,55%	F
31.88	Fruticée secondaire à genévriers sur pelouses calcaires	<i>Berberidion vulgaris (Rubo-Prunetum mahaleb forme à Juniperus communis)</i>	insignifiant	0,00%	
	HABITATS DE PELOUSES				
34.32	Pelouse sèche à brome érigé	<i>Mesobromion (Festuco lemani-Brometum)</i>	0,41	0,45%	G
34.33	Pelouse très sèche à soslérie	<i>Xerobromion (Seslerio-Xerobromenion)</i>	0,87	0,96%	H
34.4	Ourlets thermophiles et mésophiles	<i>Geranion sanguinei</i>	inclus dans 41.13	0,00%	
	HABITATS ALLUVIAUX DE BORD DE MARNE				
44.3	Aulnaie-Frênaie	<i>Alnion incanae (Carici remotae-Fraxinetum)</i>	1,84	2,03%	E
37.72	Végétation de lisières nitrophiles à alliaire	<i>Geo urbani-Alliarion petiolatae</i>	inclus dans 44.3	0,00%	
	HABITATS ARTIFICIELS				
83.31	Pinèdes (hêtraie-chênaie ou pelouses potentielles)	<i>Carpinion ou Xerobromion</i> potentiels	11,24	12,38%	
83.31	Plantation d'épicéas		0,72	0,79%	
82.11	Cultures		0,85	0,94%	
86.43	Chemins ruraux et route revêtue		0,62	0,68%	
86.2	Village		1,85	2,04%	
		Total	90,77	100%	

2-2-3/ Les habitats d'intérêt communautaire sur le site :

Les habitats naturels figurant dans l'annexe I de la directive 92/43 sont au nombre de 13, ce qui est remarquable pour si petit site. Ils occupent une surface de 75 ha soit 83 % du site.

Cf. tableau n° 5 des habitats d'intérêt communautaire


Cf. carte n° 6 des habitats d'intérêt communautaire (9 habitats sur 13 y sont représentés).

Cf. fiches descriptives des habitats A à I sur document annexé.

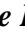
Tableau n° 5 des habitats d'intérêt communautaire du site FR2100265

Code Natura	Habitats	Surface (ha)	%
9130-5	Hêtraies-chênaies calcicoles à gaillet odorant	51,50	56,74%
9130-8	Hêtraie à Tilleul d'ubac	9,91	10,92%
9150-2	Hêtraie-chênaie à Soslérie	5,91	6,51%
9160-2	Chênaie pédonculée-Frênaie	3,99	4,40%
91EO-8*	Aulnaie-Frênaie	1,84	2,03%
6430-7	Végétations de lisières nitrophiles et sciaphiles à alliaire		
5110-1	Buxaie stable	0,50	0,55%
8210-9	Végétations des fentes de falaises calcaires	insignif.	0,00%
6110-1*	Pelouses pionnières sur roche calcaire	insignif.	0,00%
8160-2*	Eboulis médio-européens thermophiles	0,06	0,07%
6210-25	Pelouses sèches à brome érigé	0,41	0,45%
5130-2	Fruticées secondaires à genévriers sur pelouses calcaires		
6210-33	Pelouses très sèches à soslérie	0,87	0,96%
		74,99	82,63%

Les habitats forestiers de plateaux et de versants :

- La hêtraie-chênaie-charmaie à gaillet odorant :  **fiche A**

Habitat 9130-5 présent sur tous les plateaux et une partie des versants.

- La hêtraie d'ubac à tilleul à grandes feuilles :  **fiche B**

Habitat 9130-8 présent sur le versant exposé au nord du parc du château.

- La hêtraie-chênaie thermophile à soslérie :  **fiche C**

Habitat 9150-2 présent sur tous les versants exposés au sud et à l'ouest, sauf sous la Viébure.

- La chênaie pédonculée-frênaie :  **fiche D**

Habitat 9160-2 présent en pied de côte sous Viébure et en fond de combe (route de Treix).

Les habitats de fruticées :

- La buxaie stable :  **fiche F**

Habitat 5110-1 localisé sur les hauts de pente de la côte des Goulottes.


- Les fruticées à genévriers sur pelouses calcaires :

Habitat 5130-2 très embryonnaire dans la pelouse à brome au bord du chemin des Goulottes.

Les habitats de pelouses :

- Les pelouses sèches à brome :  **fiche G**

Habitat 6210-25 localisé au bord du chemin des Goulottes.

- Les pelouses très sèches à séslerie bleue :  **fiche H**

Habitat 6210-33 en mosaïque avec la buxaie sur le coteau des Goulottes et sur la berme de la route de Treix.

Les habitats rocheux :  **fiche I**

- Les éboulis médio-européens thermophiles (habitat prioritaire 8160-2*)

Il subsiste une petite localité naturelle, riche en silène des graviers, au pied de la côte des Goulottes, juste au nord de la dernière maison (qui en a fait disparaître une partie). Les autres localités sont artificielles, sur le bord de la route de Treix (berme, front d'anciennes petites carrières).

- Les pelouses pionnières sur roches calcaires (habitat prioritaire 6110-1*)

Très rare : une seule localité sur le petit belvédère, sous La Viébure, en limite des deux communes.

- Les végétations fentes de rochers ombragées (habitat 8210-9)

Rares sur le site où les roches apparentes sont surtout exposées au sud ou à l'ouest.

Habitats alluviaux de bord de Marne :

- L'aulnaie-frênaie :  **fiche E**

Habitat prioritaire 91EO-8*.

- Végétation de lisières nitrophiles à alliaire :  **fiche E**

Habitat 6430-7.

2-2-4/ Comparaison avec les données transmises à la Commission

L'étude approfondie du site a permis de préciser les données initiales, telles que transmises à la Commission européenne : 7 habitats nouveaux ont été identifiés, des forêts surtout (Cf. tableau n° 6). Le recouvrement des habitats a été ré-ajusté, celui des éboulis et des buxaies ayant été sur-évalué. Les données du tableau n° 6 peuvent être utilisées pour mettre à jour le formulaire standard de données.

Tableau n° 6 de comparaison des données constatées avec les données transmises à la CE

Code Eur15	Habitats	%	% transmis
9130-5	Hêtraies-chênaies-charmaies à gaillet odorant	56,74%	
9130-8	Hêtraie à Tilleul d'ubac	10,92%	
9150-2	Hêtraie-chênaie à Séslerie	6,51%	40
9160-2	Chênaie pédonculée-Frênaie	4,40%	
91EO-8*	Aulnaie-Frênaie	2,03%	
6430-7	Végétations de lisières nitrophiles et sciaphiles à alliaire		
5110-1	Buxaie stable	0,55%	40
8210-9	Végétations des fentes de falaises calcaires	0,00%	
6110-1*	Pelouses pionnières sur roche calcaire	0,00%	5
8160-2*	Eboulis médio-européens thermophiles	0,07%	10
6210-25	Pelouses sèches à brome érigé	0,45%	2
5130-2	Fruticées secondaires à genévriers sur pelouses calcaires		
6210-33	Pelouses très sèches à séslerie		
		82,63%	97%

2-2-5/ Les habitats potentiels

Des habitats d'intérêt communautaire potentiels existent sous les plantations ou les accrues de résineux :

- Pelouses très sèches à seslérie (6210-33)
- Hêtraie-chênaie-charmaie à gaillet odorant (9130-5)
- Hêtraie-chênaie thermophile à seslérie (9150-2)

La surface d'habitats potentiels (surtout en 9130-5) est estimée à 11,24 ha.

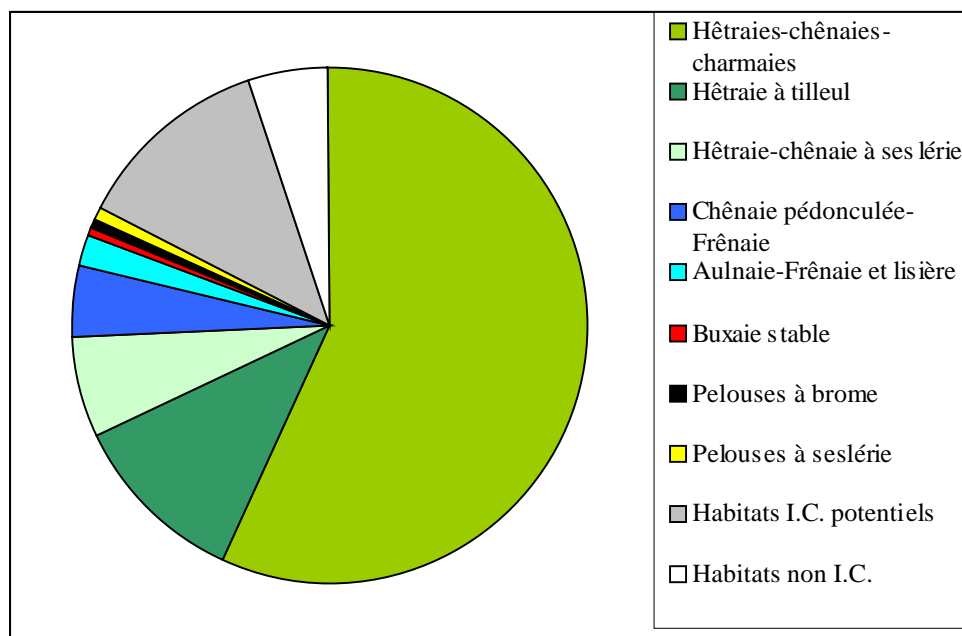
2-2-6/ Conclusions

Le site de la Buxaie de Condes-Brethenay abrite un grand nombre d'habitats d'intérêt communautaire (13) malgré sa relative petite dimension, mais bon nombre d'entre eux sont très réduits en surface.

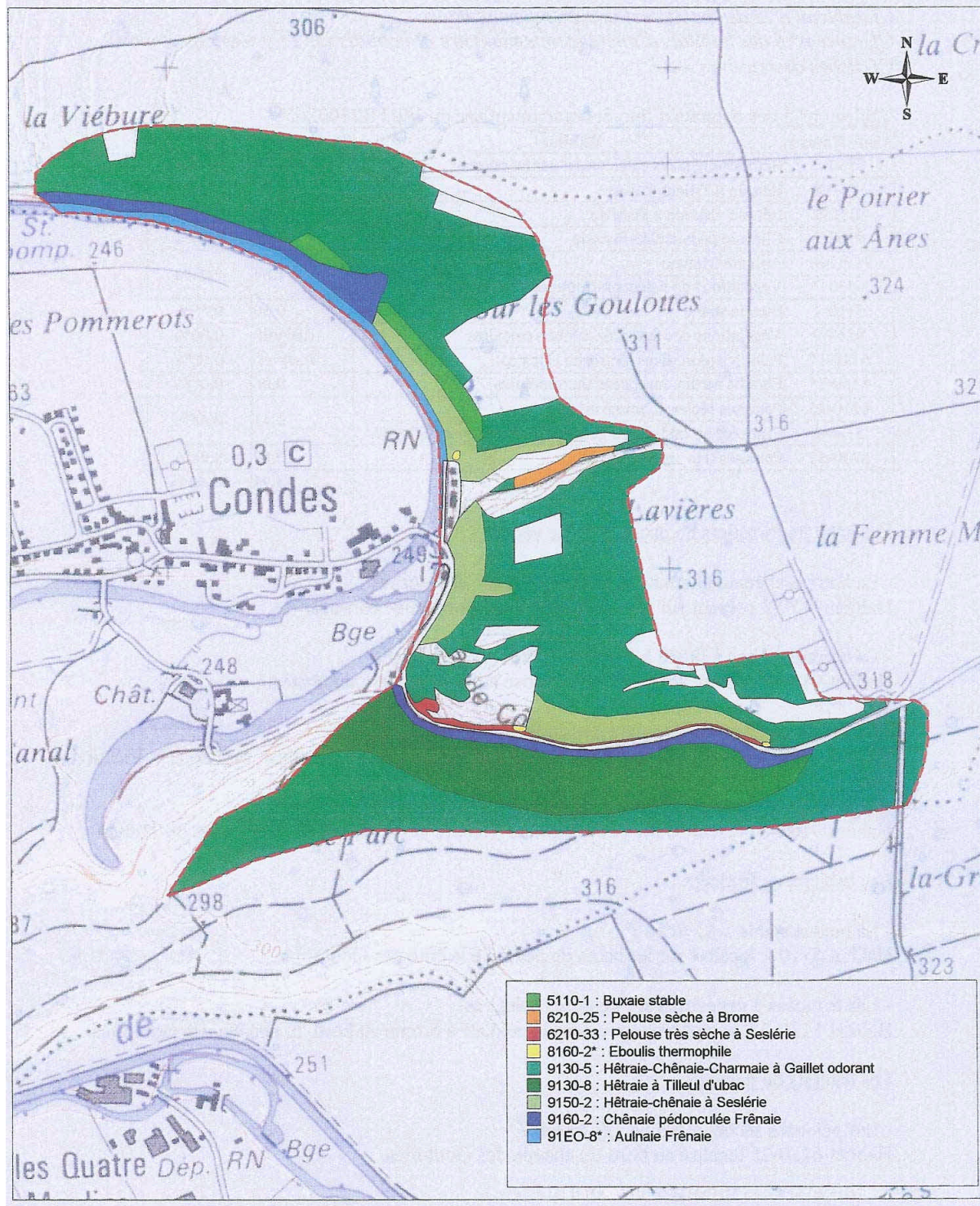
Autre fait marquant, le recouvrement total des habitats d'intérêt communautaire représente une part importante du site (75 ha, soit 83%), et quasiment la totalité si l'on tient compte des habitats d'intérêt communautaire potentiels sous les pinèdes (86 ha, soit 95%).

Cf. graphique n°1.

Graphique n° 1 : Spectre des habitats d'intérêt communautaire (IC) apparents ou potentiels sur le site FR21000265.



CARTE N°6 : HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE DU SITE FR2100265 échelle 1/10.000ème



2-3/ Les espèces du site

2-3-1/ Sources des données

Les données de la Znieff n° 210008923 ont été reprises, vérifiées et complétées sur le terrain pour les groupes suivants :

- La flore supérieure lors de plusieurs passages de C. Pichery, J.C. Rameau, J.M. Royer, A. Chiffaut et B. Didier, en 2003, 2004 et 2005.
- Les oiseaux par P. Klein, en 2004.
- Insectes : des prospections ont été menées sur les coléoptères, les papillons de jour (rhopalocères) et les orthoptères (criquets, sauterelles) par la société Armoise, en 2004.

2-3-2/ La flore supérieure

Aucune espèce de l'annexe II de la directive 92/43 ni de l'arrêté ministériel du 20/01/1982 modifié le 31/08/1995 (protection sur le territoire national) n'a été décelée.

Trois espèces sont protégées au plan régional (arrêté ministériel du 8/02/1988) :

- Le silène des graviers (*Silene vulgaris glareosa*), subsiste dans un très petit éboulis au pied du coteau des Goulottes, au nord de la dernière maison.
- L'héliantheme blanchâtre (*Helianthemum canum*), en limite nord de répartition de l'espèce en France, possède quelques pieds dans les pelouses très sèches du coteau exposé au sud des Goulottes.
- La phalangère à fleurs de lis (*Anthericum liliago*), sur les rochers et les pelouses très sèches du coteau exposé au sud des Goulottes.

Trois espèces figurent dans la liste rouge de la région Champagne-Ardenne (en plus des trois précédentes) :

- L'amélanchier (*Amelanchier ovalis*), rare en Haute-Marne et dans les Ardennes, est disséminé sur les coteaux exposés au sud des Goulottes et des Lavières.
- L'héliantheme des Apennins (*Helianthemum apenninum*) est présent dans les pelouses très sèches des versants ensoleillés.
- La potentille à petites fleurs (*Potentilla micrantha*), en limite de répartition vers le nord-est, a une petite population de 5 à 6 pieds sur le bord du chemin rural qui longe à l'est l'enceinte du parc du château.

Par ailleurs, quelques espèces rares en Haute-Marne trouvent ici un refuge :

- Le rosier très épineux (*Rosa pimpinellifolia*) : 3 pieds sur un redent rocheux de la côte sous La Viébure (limite des deux communes).
- Le tabouret des montagnes (*Thlaspi montanum*) est régulier sur les coteaux ensoleillés, dans la hêtraie thermophile, en lisière et dans les pelouses.
- La laïche humble (*Carex humilis*) et la laïche de Haller (*Carex hallerana*), en limite d'aire septentrionale en Haute-marne.

L'alisier de Fontainebleau a été répertorié en dehors du site (parcelle forestière n°8 de Brethenay) : il serait à rechercher dans le site.

2-3-3/ Les mammifères

Aucune espèce de l'annexe II de la directive 92/43 n'a été relevée, sachant qu'aucune prospection de chauves-souris n'a été effectuée au sonomètre.

Les espèces protégées par l'arrêté ministériel du 17/04/81 modifié 6 fois, le dernier le 30/05/97, sont le chat forestier, l'écureuil et le hérisson.

Les carnivores classés « à surveiller » dans les listes rouges nationale et régionale sont la martre, la belette, le blaireau et le chat sauvage.

Les autres espèces sont classées gibier (chevreuil, sanglier, lièvre), ou susceptibles d'être classées nuisibles (renard, fouine).

Un insectivore (taupe) et des rongeurs (loir, mulot sylvestre, campagnol roussâtre) sont signalés.

2-3-4/ Les oiseaux

Les 7 espèces de l'annexe I de la directive 79/401 sur les oiseaux sauvages sont l'alouette lulu (pelouses sèches et buis), la bondrée apivore (forêts), le martin-pêcheur d'Europe (bords de Marne), la pie-grièche écorcheur (pelouses embroussaillées), le pic noir, le pic mar (forêts) et le pic cendré (ripisylve de la Marne).

54 espèces sont protégées par l'arrêté ministériel du 17/04/1981, modifié 8 fois, le dernier le 16/06/1999, y compris les espèces précédentes.

Parmi ces espèces protégées, on relève 2 espèces de la liste rouge régionale (autour et pic cendré), 7 espèces à surveiller et 5 espèces en liste orange.

2-3-5/ Les reptiles

Les habitats ouverts et ensoleillés comme les pelouses et les pierriers abritent des reptiles dont aucun de l'annexe I de la directive habitats, 4 espèces protégées par l'arrêté ministériel du 24/04/1979 modifié le 22/07/1993 : lézard des murailles, couleuvre verte et jaune, couleuvre à collier, couleuvre d'Esculape.

La liste rouge de Champagne-Ardenne signale 1 espèce en danger (couleuvre d'Esculape), 1 vulnérable (couleuvre verte et jaune) et 1 à surveiller (vipère aspic).

2-3-6/ Les insectes

2-3-6-1/ Les coléoptères

Aucune espèce bénéficiant d'un statut de protection n'a été observée.

Les pièges ont permis de capturer une espèce rare au niveau national *Callistus lunatus*. Un seul individu a été capturé, il est donc difficile de définir si sa présence est accidentelle ou si elle reflète l'existence effective d'une population locale. La confirmation de cette observation nécessiterait des études complémentaires échelonnées sur plusieurs années.

Un individu de *Aechmites terricola*, espèce cavernicole a été capturé dans le groupe de piège 5a. Accidentelle, cette capture laisse supposer que cette espèce exploite les réseaux de failles qui fracturent les bords du plateau sous le site.

Le reste de la population contient 3 espèces coprophages et 9 espèces nécrophages. Cette forte proportion, plus d'une espèce sur trois, indique la présence de nombreux animaux (surtout mammifères) dont les déjections et les cadavres sont exploités par les coléoptères.

Plusieurs espèces caractéristiques des forêts humides laissent supposer des échanges notables entre le site naturel et les milieux avoisinants, notamment ripicoles.

2-3-6-2/ Les papillons de jour (Rhopalocères)

Le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*) a été observé sur les pelouses sèches. Cette espèce inscrite à l'annexe II de la directive habitat.

Voir  **fiche J.**

Plusieurs autres espèces font partie du cortège classique des pelouses sèches et des ourlets thermophiles haut-marnais.

2-3-6-3/ Les orthoptères

Ce groupe d'insectes est bien représenté, avec la présence de plusieurs espèces caractéristiques des milieux xériques, tels que *Calliptamus italicus*, *Oedipoda caerulea* tous deux présents sur la liste rouge des orthoptères de Champagne-Ardenne.

2-3-6-4/ Autres insectes

Les autres groupes d'insectes ne font que confirmer la richesse de la biodiversité du site, en étayant l'hypothèse d'une abondante ressource en déjections et en cadavres : *Lucilia caesar*, *Calliphora vomitoria*, *Sarcophaga stercoraria*, *Sarcophaga caranaria*...

La présence de deux Odonates, inféodés aux cours d'eau ou aux pièces d'eau stagnantes (*Calopteryx splendens* et *Pyrrhosoma nymphulae*), confirme les échanges entre ces coteaux et les bords de la Marne, adjacents au site.

2-4/ Conclusion sur la valeur patrimoniale des habitats et des espèces du site FR2100265

Cf. carte n° 6 des habitats d'intérêt communautaire

Cf. tableau n° 8.

La valeur du patrimoine naturel est fonction de sa représentation dans le site (un habitat très ponctuel a moins de valeur qu'un étendu) et sa fréquence à l'échelle régionale et nationale (un habitat très représenté en France a moins de valeur qu'un habitat localisé et rare).

L'analyse du tableau n°8 révèle que la valeur du site de la Buxaie de Condes-Brethenay peut être hiérarchisée de la manière suivante :

Habitats et espèce d'intérêt communautaire :

1. Buxaie stable
2. Pelouse très sèche à séslerie, avec la population de Damier de la succise, et des espèces protégées en France ou en région Champagne-Ardenne (couleuvre d'Esculape, héliantheme blanchâtre, phalangère à fleurs de lis).
3. Pelouse sèche à brome érigé et sa petite fruticée à genévriers.
4. Pelouses pionnières sur roche calcaire, prioritaires mais très réduites en surface.
5. Eboulis thermophile, prioritaires mais très réduits en surface.
6. Hêtraie-chênaie thermophile à séslerie.
7. Hêtraie à tilleul d'ubac.
8. Aulnaie-frênaie et sa lisière nitrophile, le martin-pêcheur et le cincle plongeur.
9. Chênaie pédonculée-frênaie de bas de pente et de fond de combe
10. Hêtraie-chênaie-charmaie à gaillet odorant, et les populations de pics et de chat sauvage.
11. Végétation des fentes de falaises calcaires, insignifiantes sur ce site.

Habitats et espèces d'intérêt local :

12. Chênaie pubescente, avec le pouillot de Bonelli.
13. Population relictuelle de potentille à petites fleurs, isolée en bord de chemin.

Tableau n° 8 : Valeur patrimoniale des habitats et des espèces du site FR21000265.

INT. COM.	PROT NAT ou REG	Liste rouge C-A	HABITATS ET ESPECES	Représentation dans le site	Fréquence estimée en C-A	Fréquence estimée en France	Niveau d'intérêt
FORETS							
9130-5			Hêtraie-chênaie-charmaie à gaillet odorant (1)	fort	fréquent	fréquent	
9130-8			Hêtraie d'ubac à tilleul à grandes feuilles	faible	assez rare	rare	
9150-2			Hêtraie-chênaie thermophile à séslerie	fort	assez rare	rare	
			Chênaie pubescente	faible	rare	assez rare	
9160-2			Chênaie pédonculée-frênaie (1)	faible	fréquent	fréquent	
D.O.	N		Pic mar (<i>Dendrocopos medius</i>)	faible	assez rare	assez rare	
D.O.	N		Pic cendré (<i>Picus canus</i>)	faible	assez rare	assez rare	
D.O.	N		Pic noir (<i>Dryocopus martius</i>)	faible	fréquent	fréquent	
D.O.	N		Bondrée apivore (<i>Pernis apivorus</i>)	faible	fréquent	fréquent	
	N		Chat forestier (<i>Felix sylvestris</i>)	?	fréquent	assez rare	
ZONES ROCHEUSES							
8210-9			Végétation des fentes de falaises calcaires	faible	fréquent	fréquent	
6110-1*			Pelouse pionnière sur roche calcaire	faible	assez rare	assez rare	
8160-2*			Eboulis thermophile	faible	rare	rare	
	R		Silène des graviers (<i>Silene vulgaris glareosa</i>)	faible	rare	rare	
	N		Lézard des murailles (<i>Podarcis muralis</i>)	fréquent	fréquent	fréquent	
PELOUSES ET FRUTICEES							
6210-25			Pelouse sèche à brome érigé	faible	assez fréquent	assez fréquent	
6210-33			Pelouse très sèche à séslerie	moyen	assez rare	assez rare	
5110-1			Fruticée stable à buis et amélanchier	moyen	rare	assez rare	
5130-2			Fruticée secondaire à genévriers	faible	assez fréquent	assez fréquent	
D.H. ann II	N		Damier de la succise (<i>Euphydryas aurinia</i>)	faible	rare	assez rare	
D.O.	N		Alouette lulu (<i>Lullula arborea</i>)	faible	assez fréquent	assez fréquent	
D.O.	N		Pie-grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>)	faible	assez fréquent	assez fréquent	
	N		Bruant proyer (<i>Emberiza calendra</i>)	faible	fréquent	fréquent	
	N		Bruant zizi (<i>Emberiza cirlus</i>)	faible	assez rare	assez rare	
	N		Pouillot de Bonelli (<i>Phylloscopus bonelli</i>)	faible	assez rare	assez rare	
	R		Hélianthème blanchâtre (<i>Helianthemum canum</i>)	faible	rare	assez rare	
	R		Phalangère à fleurs de lis (<i>Anthericum liliago</i>)	moyen	rare	assez rare	
	N		Couleuvre verte et jaune (<i>Coluber viridiflavus</i>)	moyen	assez fréquent	assez fréquent	
	N		Couleuvre d'Esculape (<i>Elaphe longissima</i>)	faible	rare	assez rare	
	N		Couleuvre à collier (<i>Natrix natrix</i>)	moyen	fréquent	fréquent	
			Amélanchier (<i>Amelanchier ovalis</i>)	moyen	rare	assez rare	
			Hélianthème des Apennins (<i>H. apenninum</i>)	moyen	assez rare	assez rare	
			Potentille à petites fleurs (<i>Potentilla micrantha</i>)	faible	rare	rare	
BORD ALLUVIAL DE LA MARNE							
91EO-8*			Aulnaie-frênaie	faible	fréquent	fréquent	
6430-7			Végétation de lisières à hautes herbes	faible	fréquent	fréquent	
D.O.	N		Martin-pêcheur d'Europe (<i>Alcedo atthis</i>)	faible	fréquent	fréquent	
			Cinque plongeur (<i>Cinclus cinclus</i>)	faible	assez rare	assez rare	

(1) : habitats considérés comme non prioritaires dans la circulaire du 24 décembre 2004, fiche 11

intérêt fort
 intérêt moyen
 intérêt faible

3 - Analyse socio-économique du site

3-1/ Histoire du site

La lecture de la photo aérienne de l'année 1956 montre que le site était aussi boisé dans sa partie sud (« Les Lavières » et le parc du château) ; les pinèdes visibles à cette époque sont encore visible aujourd'hui ; il semble (sous réserve d'une bonne interprétation de ce document ancien) que le coteau de « Sur Lavaux » soit occupé par des pins alors qu'actuellement une hêtraie-chênaie thermophile à séslerie présente des hêtres âgés (ceux-ci étaient peut-être mêlés aux pins ou en sous-étage).

Par contre, la partie nord est sensiblement différente.

La différence qui saute aux yeux est l'espace cultivé sur les parcelles Z8 et Z9, sur « Les Goulottes », qui est maintenant planté en pins.

Le reste du plateau et les coteaux des Goulottes et sous Viébure apparaissent clairs, trahissant des boisements jeunes où les pins ne se sont pas encore naturalisés.

Le coteau des Goulottes est constellé de taches blanches qui correspondent sans doute aux rochers et éboulis faiblement végétalisés. On peut imaginer un paysage ouvert de pelouses, rochers, buxaie en voie de boisement, suite à une déprise humaine déjà ancienne (abandon de la coupe de buis et du pâturage).

On peut en déduire que le site a surtout été marqué par un retrait des activités au profit d'une seule : la sylviculture, qui s'est surtout développée sur les meilleurs sols des plateaux. Les plantations d'après-guerre ont concerné les cultures abandonnées sur la Goulotte (pins noirs) et, plus récemment, une parcelle sur Les Lavières (épicéas).

Les autres parcelles ont été laissées à leur évolution spontanée. Les boisements sont donc plutôt jeunes, ce qui explique la fréquence d'essences de lumière (frêne, érables...).

Des petites carrières sont bien visibles le long de la route de Treix (Grande Côte, Sur Lavaux), plus une ancienne en pied de coteau des Goulottes, aujourd'hui cicatrisée et occupée par une hêtraie-chênaie thermophile.

3-2/ Inventaire et description des activités humaines

Voir carte n° 7 de l'extrait cadastral.

Voir carte n° 8 des activités humaines.

3-2-1/ La situation administrative et sociale des communes concernées par le site

Le site fait essentiellement partie des communes de Condes et de Brethenay, situées administrativement dans l'arrondissement et le canton de Chaumont.

Une toute petite partie du site, à l'extrémité sud-est, est située sur le territoire communal de Chaumont.

La coopération intercommunale est assurée par la communauté de communes du Pays Chaumontais et par le Pays Centre Haut-Marnais (contrat de pays en cours).

A noter que la communauté de communes possède une brigade verte.

La population des communes de Condes et de Brethenay est de l'ordre de 300-400 habitants par commune avec un solde nul ou négatif entre les recensements de 1990 et de 1999.

Tableau n° 9 : La population et le solde 1990-1999 des communes principales du site.

COMMUNES	Nb hab. 1999	Solde 90-99
Condes	292	-35
Brethenay	380	0

La proximité de la ville de Chaumont permet une certaine activité des communes. La commune de Condes s'est ainsi engagée dans un lotissement qui devrait contribuer au dynamisme local et soutenir les services (cafés-restaurants, garages, grande surface ameublement, regroupement pédagogique Condes-Brethenay-Riaucourt, ligne de bus de Chaumont).

3-2-2/ Régime foncier et servitudes

La part des communes dans le site :

Le site de la Buxaie de Condes-Brethenay s'étend surtout sur la commune de Condes où il occupe 77,35 ha, soit 85% du site.

Sur Brethenay, sa représentation est plus modeste, avec 12,44 ha, soit 14% du site.

Sur Chaumont, elle est négligeable avec moins d'un ha, soit 1% du site.

Tableau n° 10 : La part du site sur les trois communes.

COMMUNES	SUPERFICIE du site	% du site
Condes	77,35 ha	85 %
Brethenay	12,44 ha	14 %
Chaumont	0,98 ha	1 %
total	90,77 ha	100%

Régime foncier :

Les types de propriété sont variables : particuliers, sociétés civiles immobilières, domaine privé des communes, domaine public des communes (route de Treix). Aucune propriété de l'Etat n'y figure. A noter que tous les coteaux sont entièrement communaux, à l'exception du coteau exposé au nord dans le parc du château.

Dans le détail (cf. *extrait matrices cadastrales en annexe 1*) :

A Brethenay, la majeure partie du site est communale, notamment tout le coteau à buis (ZI 1) ; sur le plateau, en « Viébure », une partie des parcelles communales (ZI 4, ZI 8) est concernée par le site, toute la ZI 5 (société immobilière du Val Barizien), une partie de parcelles de particuliers (ZI 6, ZI 7, ZI 9).

A Condes, toute la côte à buis des Goulottes est communale (A 53 et A 252), de même toute la « Grande Côte », « Sur Lavaux » et une partie du plateau « Les Lavières » (YB1) et le pré en bord de Marne (A233).

Le plateau Les Goulottes appartient à plusieurs particuliers et SCI sauf la A40 et la Z8 qui sont communales. Les parcelles privées sur Les Lavières sont YB2, YB3, YB4, et une partie de YB5 et YB6.

Toute la partie au sud de la route de Treix, sur les communes de Condes et de Chaumont, est la propriété de la SCI du Parc du Château de Condes.

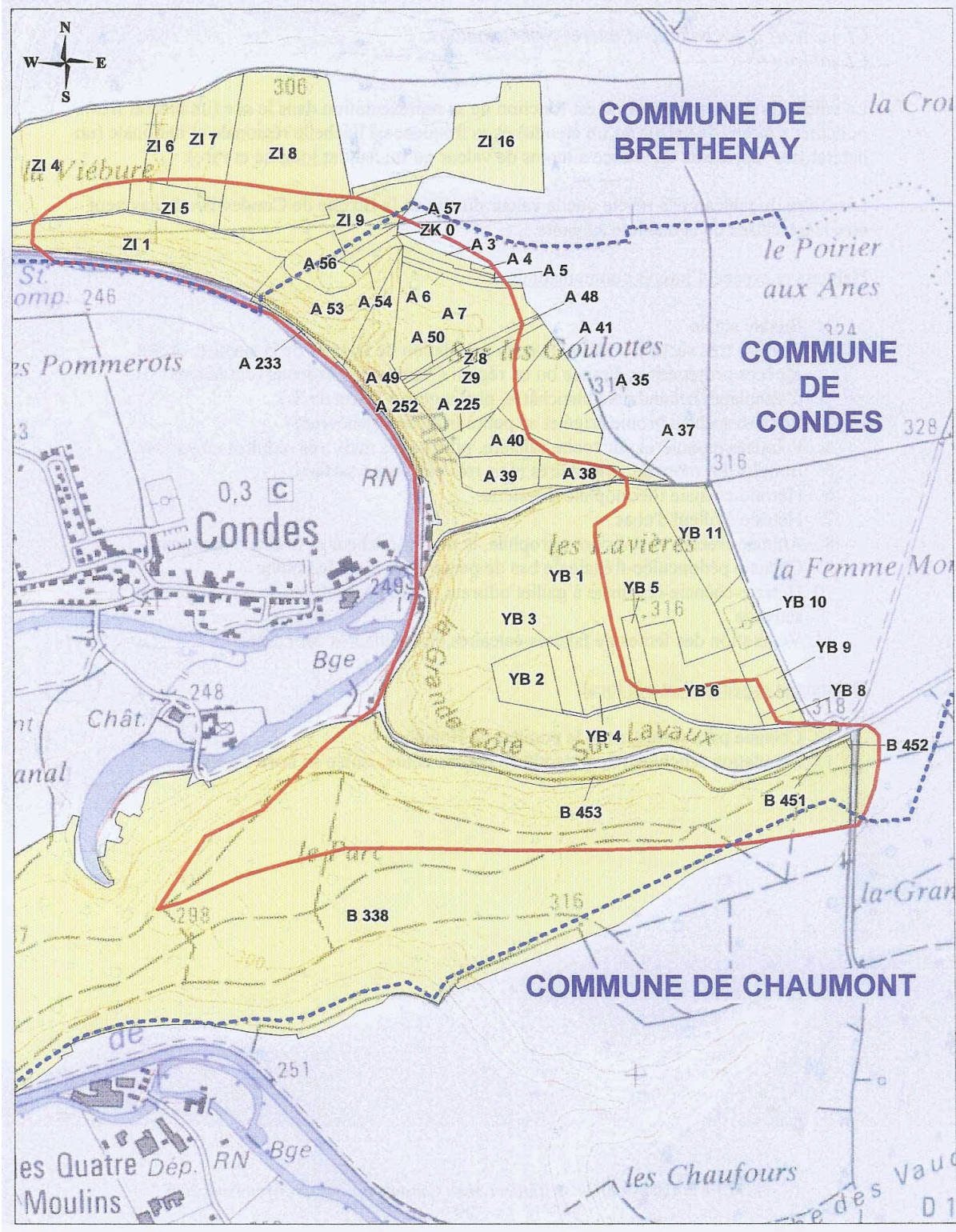
Un aménagement foncier par remembrement a été effectué en 1992 à Brethenay.

A Condes, il a été partiel, sur le plateau au lieu dit Les Lavières.

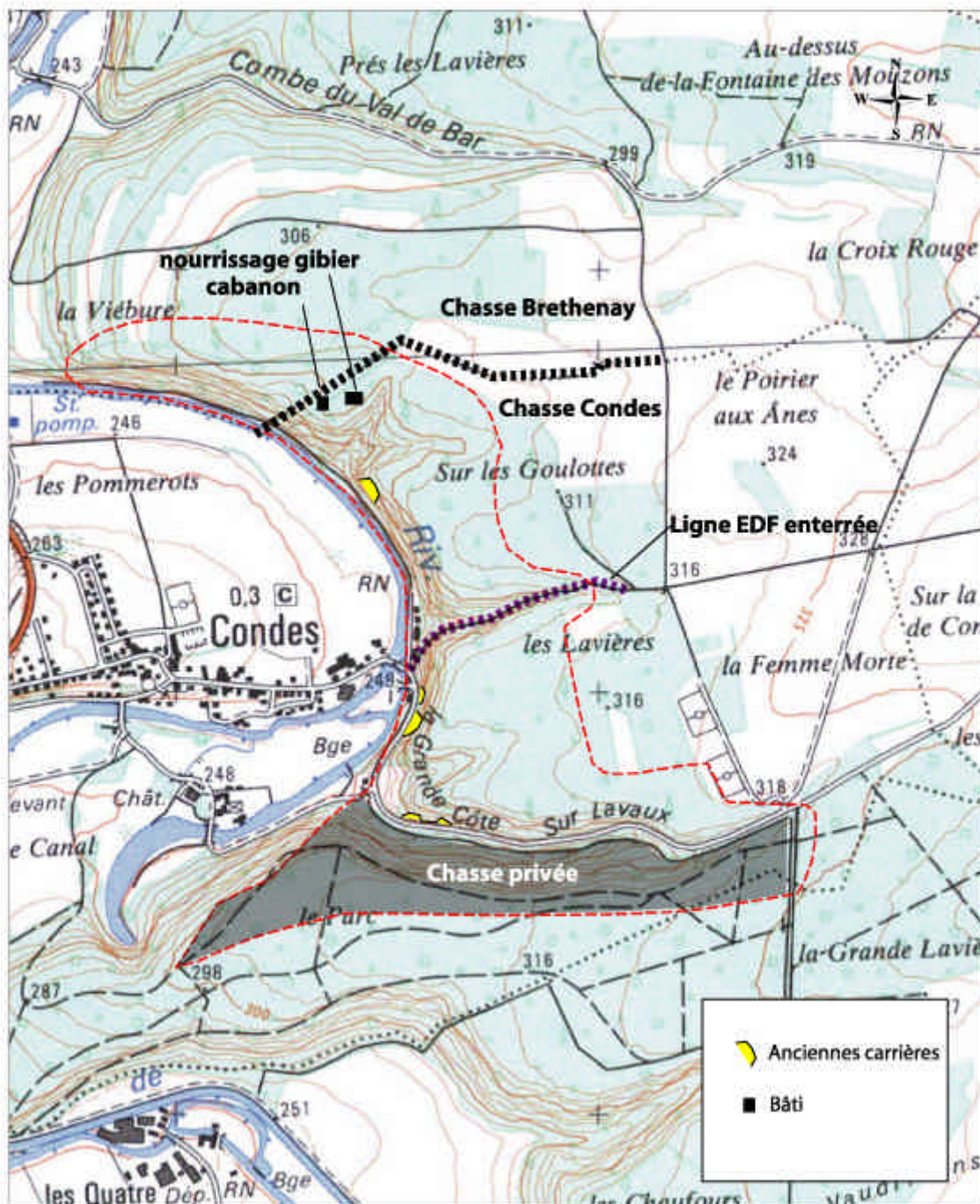
Servitudes :

Une ligne EDF moyenne tension est enterrée sous le chemin rural de Condes à Treix.

CARTE N°7 : EXTRAIT CADASTRAL DU SITE FR2100265 échelle : 1/10.000ème



CARTE N°8 : LES ACTIVITES HUMAINES SUR LE SITE FR21000265
échelle 1/10 000 ème



3-2-3/ L'agriculture

Elle est quasi absente du site puisque celui-ci est entièrement forestier à l'exception de cultures de plateau comprises partiellement dans les limites du site.

3-2-4/ La sylviculture

3-2-4-1/ Les stations

Les forêts de feuillus correspondent à plusieurs types de stations décrites dans le catalogue des stations forestières de la Haute-Marne (Rameau, Didier, 1985), reprises et simplifiées dans le guide des unités stationnelles des plateaux calcaires de Champagne-Ardenne (2002).

Unités de plateaux :

- Unité stationnelle n°2 : hêtraie-chênaie-charmaie sur argile de décarbonatation peu épaisse de plateau.

Les horizons supérieurs sont constituées d'une argile de décarbonatation dont la charge en éléments calcaires grossiers est importante. La décarbonatation est toujours supérieure à 15 cm. L'humus est de type mull non carbonaté. La réserve en eau est faible.

Le peuplement constitué de hêtre et de chênes est médiocre, et souvent remplacé par des plantations de pins.

- Unité stationnelle n°3 : hêtraie-chênaie-charmaie sur argile de décarbonatation épaisse de plateau.

L'argile de décarbonatation peut être de profondeur variable (20 à 40 cm). La charge en cailloux est variable mais peut parfois être importante. L'humus est de type mésomull ou eumull.

Le peuplement est une variante plus productive de l'unité n°2. Il est très limité sur le site.

Correspondance de ces deux unités : hêtraie-chênaie-charmaie à gaillet odorant, *Carpinion (Galio odorati-Fagetum)* - codes Corine 41.13 et Natura 2000 : 9130.

Unités de versants :

- Unité stationnelle n°8 : Chênaie pubescente de versant ensoleillé.

Sol superficiel et fortement carbonaté des hauts de pente, humus mull carbonaté.

Peuplement médiocre et clairié, composé de chêne pubescent ou de son hybride avec le chêne sessile. Le buis est abondant.

Correspondance : *Quercion pubescenti-petraeae (Quercetum pubescenti-petraeae)* - code Corine 41.71.

- Unité stationnelle n°9 : hêtraie-chênaie de versant ensoleillé calcaire.

Sol superficiel et fortement carbonaté des bas de pente exposé à l'ouest, sud-ouest et sud ; humus de type mésomull ou eumull carbonaté.

Peuplement de hêtres. Le buis est abondant sur la côte au buis (exposition ouest).

Correspondance : hêtraie-chênaie collinéenne thermophile, *Cephalanthero-Fagion (Seslerio-Quercetum fagetosum)* - codes Corine 41.16 et Natura 2000 : 9150.

- Unité stationnelle n°10 : hêtraie-chênaie-charmaie de versant mésotherme.

Sol constitué de colluvions argilo-caillouteuses, décarbonaté en surface, sur les versants exposés au nord ou les fonds de vallon ; humus de type mull carbonaté ou non. La réserve en eau est moyenne.

Peuplement de chênes, hêtres et charmes.

Correspondance : hêtraie-chênaie à gaillet odorant, *Carpinion (Galio odorati-Fagetum)* - codes Corine 41.13 et Natura 2000 : 9130.

Unités de pied de versants :

- Unité stationnelle n°13 : chênaie pédonculée-frênaie de fond de vallon frais.

Sol constitué de colluvions argileuses, limoneuses et caillouteuses, l'humus est de type mull carbonaté, la réserve en eau est très bonne.

Peuplement de frênes et de chênes pédonculés.

Correspondance : chênaie pédonculée-frênaie de fond de vallon, *Fraxino-Quercion (Primulo-Quercetum)* - codes Corine 41.23 et Natura 2000 : 9160-2.

Unités de fond de vallée :

- Unité stationnelle n°15 : aulnaie-frênaie.

Sol constitué d'alluvions limono-argileuses en bord de Marne, humus de type mull, bonne réserve en eau.

Peuplement de frênes et d'aulnes.

Correspondance : ripisylves de frêne et d'aulne des rivières neutres, *Alnion incanae (Carici remotae-Fraxinetum)*- codes Corine 44.3 et Natura 2000 : 91EO-8*.

Cf. carte des types principaux de stations forestières en annexe 2.

3-2-4-2/ Les peuplements

Les peuplements sont médiocres à cause de la faible épaisseur du sol et de sa forte carbonatation sur les versants :

- TSF de chênes sans avenir sur stations sèches de versants et de rebord de plateau.
- Futaies de hêtres de bas de versant.
- Futaies de feuillus à dominance chêne, avec hêtre et essences précieuses sur plateau.
- Futaies résineuses de pins.

Les forêts de résineux du plateau résultent de plantations réalisées en 1955 avec des aides FFN. Le pin noir est de belle venue, au contraire du pin sylvestre.

3-2-4-3/ La propriété et la gestion forestière

Les forêts communales :

L'étude foncière a montré que les propriétés communales concernaient les coteaux à buis de Condes et Brethenay et une partie du plateau Les Lavières.

Elles bénéficient toutes du régime forestier et sont, à ce titre, gérées par l'ONF :

- Brethenay : le site correspond pour partie aux parcelles forestières n° 27 (plateau Viébure, partie de parcelle ZI4 : petit bois de chênes et plantation récentes de résineux), 26 (partie de parcelle ZI8 : petit bois de chênes) et 28 (côte aux buis, parcelle ZI1 : TSF de chêne sans avenir sur station sèche).

Il existe un document d'aménagement pour la période 1996-2010.

- Condes : les parcelles forestières concernées par le site s'étalent de 9 à 20 sur toute la côte à buis des Goulottes (A 53 et A 252), la « Grande Côte », « Sur Lavaux » et une partie du plateau « Les Lavières » (YB1).

La forêt communale de Condes bénéficie d'un document d'aménagement pour la période 2005-2020 ; il avait été différé dans l'attente d'échanges fonciers.

Les essences-objectif :

Pour le chêne rouvre, les glandées sont difficiles et rares en raison des gelées tardives qui affectent les fleurs au printemps.

Commercialisation : qualité sciage secondaire (menuiserie, traverses, parquet).

Les hêtres sont surtout présents à Condes. Ils sont de qualité variable, de bonne venue sur les sols de plateau de 20 à 40 cm et sur les colluvions des bas de pente. Commercialisation : qualité placage, sciage et déroulage.

Les fruitiers viennent bien : l'alisier torminal surtout en raison des sols secs qui lui conviennent, puis le merisier sur plateau, les érables sycomore et plane en exposition nord. Le charme est traité en taillis pour le bois de chauffage. Cette demande est variable dans le temps, selon les communes, plus ou moins urbanisées, et suivant le cours du pétrole. Par exemple, la demande est nulle à Condes ; elle existe encore à Brethenay (60 m³ par an).

Les objectifs de production :

Ils suivent les recommandations des ORLAM « Plateaux calcaires ».

- Futaie régulière de hêtres avec des fruitiers (érables, alisier torminal, merisier), du chêne, du tilleul, du charme dans les stations favorables, avec régénération naturelle ou, à défaut, des plantations.
- Remplacement des pins sylvestres par des feuillus adaptés au sol.
- Eclaircissement des boisements de pins noirs.
- Récolte d'arbres murs et coupes sanitaires dans les pentes fortes.

Les dégâts liés à la tempête de l'hiver 1999/2000 – surtout les plantations de pins et des peuplements de hêtres sur le plateau – modifient bien entendu ces orientations. Après un travail de régalaie du sol, il est envisagé la restauration des parcelles ruinées en peuplements de hêtres et de fruitiers. La régénération naturelle sera privilégiée sans exclure des plantations. A noter que la tempête a généré pas mal de bois mort au sol.

A noter le projet de commercialiser des rameaux de buis pour les fêtes chrétiennes en France et à l'étranger pour profiter de sa forte présence dans le site. Cette idée, formée à la suite d'une demande d'un récolteur local, n'a pas été suivie d'effet pour l'instant. Elle ne concernait que le plateau où le travail de récolte est plus aisé. De plus, les rameaux n'étant pas conformes au marché, une étape préalable serait nécessaire pour recéper les massifs de buis et obtenir des rejets de qualité.

Les forêts privées

Elles concernent en premier lieu le parc du château de Condes, qui bénéficie d'un plan simple de gestion depuis le 3 juin 2004. La vocation principale est cynégétique (parc de chasse à sangliers, mouflons et cerfs) ; l'objectif secondaire est le maintien de la pérennité forestière, sachant que l'impact du gibier est très forte ; aucun objectif de production forestière n'est affiché.

Les autres forêts privées sont assises sur les petites parcelles des plateaux (La Viébure, Sur les Goulottes, Les Lavières). La propriété y est donc morcelée et aucun plan simple de gestion n'a été déposé avant 2005.

3-2-5/ Les loisirs

3-2-5-1/ La promenade

Un sentier-découverte dit du « pic noir » a été aménagé en 1994 dans le site. Ce sentier offre la possibilité de visiter le coteau à buis et les bords de Marne. Il est entretenu par la brigade verte. Les panneaux d'information ont été malheureusement vandalisés. La commune souhaite les remettre en état.

Un sentier de promenade est en cours de définition par la communauté de communes du pays chaumontais sur le territoire de Condes, Brethenay, Riaucourt et Treix. Il empruntera les bords de Marne à la hauteur du site.

3-2-5-2/ La chasse

Deux sociétés de chasse organisent leur activité sur le territoire de Condes. Sur le site, elle a lieu alternativement le dimanche ou le samedi. La pression de chasse reste faible dans les pentes fortes et encombrées de végétation.

L'association communale de chasse agréée de Brethenay se rend les dimanches dans le secteur concernés par le site.

Un poste de nourrissage et d'abreuvement à gibier est installé sur le plateau de Viébure.

A noter que les battues ont des difficultés à contrôler les sangliers qui voient leurs effectifs croître depuis quelques années.

De même la densité du chevreuil trop forte (17 à 20 têtes aux 100 ha) au vu des dégâts forestiers constatés par l'ONF. Il faudrait la ramener à 12 têtes aux 100 ha au maximum.

La chasse est privée et lucrative dans le parc enclos du château où des sangliers, cerfs et mouflons sont élevés et chassés une partie de l'année.

3-2-5-3/ La pêche

La pêche dans la Marne est gérée par l'association « La nageotte chaumontaise ».

3-2-5-4/ Usages privatifs de loisirs

Outre le parc du château, déjà évoqué, on observe un cabanon dans le site. Il est installé sur le plateau de Condes, sur la parcelle A56. La cabane en bois, les plantations d'agrément, le point de vue avec banc est classique du phénomène de cabanisation de ce genre de site pittoresque. Il est encore limité ici.

3-2-6/ La gestion des biotopes remarquables

Une pelouse sèche le long du chemin rural de Condes à Treix, la plus étendue du site, est régulièrement entretenue par la Brigade verte de la communauté de communes du Pays Chaumontais.

L'équipe procède à des coupes sélectives de buissons avec exportation des produits de coupe.

3-2-7/ Le patrimoine historique

Aucun monument ou site historique n'est présent dans le site.

A noter à proximité les ouvrages classés aux Monuments historiques à Condes (pont de la Marne et château privé) et à Brethenay (porche de l'église).

3-2-8/ Les anciennes carrières

Au-dessus du village Condes et du départ de la route de Treix, le coteau porte les traces d'anciennes activités d'extraction de pierres à usage réservé aux habitants. Cette activité a cessé depuis plus de 30 ans.

3-2-9/ L'assainissement

La ville de Chaumont et la commune de Brethenay sont équipées de station d'épuration des eaux usées domestiques. La commune de Condes ne l'est pas encore.

3-3/ Identification des enjeux socio-économiques et des interventions publiques

Les enjeux socio-économiques lourds sont réduits sur le site. C'est un secteur mis à l'écart de la production, hormis quelques boisements de plateau, qui trouve encore une utilité aux yeux des habitants pour la chasse et la promenade.

Les propriétaires forestiers privés n'attendent pas de grands rapports de leurs parcelles, surtout après les effets de la tempête de l'hiver 1999/2000.

Le parc du château constitue un enclos de près d'un tiers du site où la vocation est purement cynégétique. Lors de l'établissement du plan simple de gestion en 2004, le site Natura 2000 a été évoqué et n'a pas soulevé de remarques particulières.

Les parties boisées communales concernent les secteurs de versants difficiles à exploiter et comprenant l'essentiel des habitats et espèces à valeur patrimoniale, notamment les coteaux à buis et pelouses sèches. Elles bénéficient de documents d'aménagement de l'ONF qui tiennent déjà compte des intérêts naturels.

Il n'y a donc pas de conflits d'intérêt entre la situation économique actuelle et la vocation de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire.

A notre connaissance, il n'existe aucun projet ou programme public ou privé significatif, en cours ou prévus à moyen terme sur ce site, pouvant avoir des incidences sur les habitats naturels.

4 – Analyse écologique

4-1/ Les exigences écologiques des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et patrimonial

Voir tableau n°11.

Les habitats peuvent être classés en cinq catégories selon leurs besoins écologiques.

- Un sol peu carbonaté, avec une réserve en eau moyenne, sans écarts thermiques trop forts. Ces conditions sont rassemblées sur les plateaux (Viébure, Goulottes, Lavières) et sont recherchées par la hêtraie-chênaie-charmaie à gaillet odorant, la pelouse sèche à brome érigé, la fruticée à genévriers.

- Un sol carbonaté, avec une faible réserve en eau, une lumière abondante et une certaine sécheresse. Ces conditions sont rassemblées sur les coteaux exposés au sud et à l'ouest (Goulottes, Grande Côte, Sur Lavaux) et sont recherchées par un grand nombre d'habitats et d'espèces à valeur patrimoniale : hêtraie-chênaie thermophile à séslerie, pelouse très sèche à séslerie, fruticée à buis et amélanchier, chênaie pubescente, pelouse pionnière sur roche calcaire, éboulis thermophiles, damier de la succise, silène des graviers, hélianthème blanchâtre, phalangère à fleurs de lis, couleuvre d'Esculape, pouillot de Bonelli...

- Un sol carbonaté, avec une faible réserve en eau, une faible lumière et une certaine humidité. Ces conditions sont rassemblées sur le coteau exposé au nord du parc du château et recherchées par la hêtraie à tilleul.

- Un sol profond sur colluvions, avec une bonne réserve en eau. Ces conditions sont rassemblées sur au pied du coteau sous Viébure, dans le fond de combe emprunté par la route de Treix, et recherchées par la chênaie pédonculée-frênaie.

Quant à l'aulnaie-frênaie, elle a besoin d'un sol alluvial, filtrant mais inondable et baigné par la nappe phréatique de la Marne.

Tableau n° 11 : Besoins écologiques des habitats d'intérêt communautaire sur le site FR21000265.

Code Eur15	Habitats d'intérêt communautaire	sol	luminosité	topographie
9130-5	Hêtraies-chênaies-charmaies à aspérule odorante	peu profond	moyen	plat
9130-8	Hêtraies calcicoles à tilleul d'ubac	maigre	ombre	pentu
9150-2	Hêtraies-chênaies thermophiles à séslerie	maigre	soleil	pentu
9160-2	Chênaie pédonculée-frênaie	profond	moyen	fond de vallon
91EO-8*	Alnaie-frênaie	profond	moyen	rive
6430-7	Végétations de lisières nitrophiles et sciaphiles à alliaire	profond	moyen	rive
8210-9	Végétations des fentes de falaises calcaires	absent	ombre	pentu
6110-1*	Pelouses pionnières sur roche calcaire	absent	soleil	plat
8160-2*	Eboulis thermophiles	maigre	soleil	pentu
6210-33	Pelouses très sèches à séslerie	maigre	soleil	pentu
5110-1	Buxaie stables	maigre	soleil	pentu
6210-25	Pelouses sèches à brome érigé	peu profond	soleil	plat
5130-2	Fruticées secondaires à genévriers sur pelouses calcaires	peu profond	soleil	plat

4-2/ Le fonctionnement des écosystèmes

Deux caractéristiques du fonctionnement des habitats et des populations d'espèces sont à retenir pour ce site : la dynamique de végétation, les inter-connexions biologiques.

4-2-1/ La dynamique de végétation

C'est le phénomène qui conduit un milieu herbacé pionnier à un stade forestier climacique en passant par différents stades de végétation (ourlet, fruticée, pré-bois). Sous nos latitudes, la plupart des séries aboutissent à la forêt, sauf dans les conditions écologiques extrêmes.

Il existe de telles séries de végétation pour chaque situation écologique rencontrée :

Sur plateau et versant mou avec un sol décarbonaté d'épaisseur moyenne :

Pelouse pionnière – pelouse à brome érigé – ourlet à brachypode penné – fruticée à épine noire – pré-bois et forêt pionnière à chêne pédonculé et frêne – hêtraie-chênaie-charmaie à gaillet odorant.

Tous sont des habitats d'intérêt communautaire sauf l'ourlet et la fruticée.

Sur coteau sec et exposé au sud ou à l'ouest :

Eboulis ou pelouse pionnière – pelouse à séslerie – ourlet – buxaie – pré-bois de chêne pubescent et chêne sessile, chênaie pubescente ou hêtraie-chênaie thermophile à séslerie.

A noter que la plupart des stades de la série sont des habitats d'intérêt communautaire (sauf ourlets et chênaie pubescente).

Sur coteau exposé au nord :

Eboulis ombragé – fruticée de noisetiers – forêt pionnière d'érables – hêtraie à tilleul.

En fond de vallon au sol profond :

Prairie à avoine élevée – ourlet nitro-neutrophile – fruticée à épine noire et épine blanche – forêt pionnière à frêne – chênaie pédonculée-frênaie.

En bord de cours d'eau inondable :

Mégaphorbiaie à reine des prés, orties – fruticée à saules – forêt pionnière à aulnes – aulnaie-frênaie.

Certains habitats ne connaissent pas de dynamique en raison de conditions écologiques extrêmes :

- végétation de fentes de rochers
- végétation d'éboulis si ce dernier reste bien mobile
- végétation de dalle rocheuses

Nous avons noté que les successions écologiques peuvent concerner plusieurs habitats d'intérêt communautaire. Laisser évoluer des habitats pionniers conduit à leur perte mais aussi à leur remplacement par d'autres habitats d'intérêt communautaire.

Cette observation est importante, elle commandera les stratégies d'intervention à réfléchir au cas par cas : laisser faire la nature, bloquer la dynamique pour favoriser des habitats herbacés à enjeu ou ménager un équilibre spatial entre les habitats d'une même succession (mosaïque).

4-2-2/ Les inter-connexions biologiques

Les espèces sont organisées en méta-populations comprenant plusieurs populations organisées de différentes façons selon les espèces et la fragmentation du paysage.

Les échanges entre les populations sont importants pour favoriser le brassage génétique et éviter des isolements pouvant engendrer des régressions génétiques ou des extinctions locales. Par exemple les pelouses du site jouent un rôle important en fournissant des jalons réguliers aux espèces le long de l'axe de la Marne.

Certaines espèces du site méritent attention à cet égard en raison de leur rareté et de leur isolement. Il s'agit de :

Pour les espèces d'intérêt communautaire :

Damier de la succisse

Pour les espèces protégées :

Hélianthème blanchâtre

Phalangère à fleurs de lis

Silène des graviers

Les populations de ces espèces sont petites et concentrées dans les espaces ouverts résiduels du coteau des Goulottes. Les pelouses se fragmentent de plus en plus avec la progression des buis et autres ligneux.

A l'extérieur du site, les pelouses très sèches et les autres populations de ces espèces sont assez éloignées. Nous pouvons donc considérer qu'elles sont isolées et n'ont pas de liens fonctionnels avec l'environnement du site qui n'a donc pas lieu d'être concerné par les orientations de gestion.

4-3/ L'état de conservation des habitats et des espèces

Des critères spécifiques ont été utilisés pour chaque habitat ; ils ont été tirés des cahiers d'habitats ou conçus pour l'occasion.

L'état des habitats forestiers (hêtraies-chênaies, chênaie pédonculée, hêtraie à tilleul) :

Critères d'état de conservation :

- Composition floristique.
- Essence-objectif adaptée à la station (hêtre, chêne pédonculé, frêne selon les habitats).
- Variété des essences.
- Régénération naturelle.
- Présence de vieux arbres ou d'arbres morts.

Globalement, le taux de bois mort, sur pied (chandelle) ou au sol, est très satisfaisant, suite à la tempête de 1999/2000 dont toutes les traces n'ont pas été effacées.

Pour les autres critères, l'état est très variable selon les endroits.

Une grande partie de la hêtraie-chênaie-charmaie à gaillet odorant est ruinée sur les plateaux par les effets de la tempête. Beaucoup de hêtres sont tombés, les trouées sont souvent trop fortes pour les conditions de régénération du hêtre. Par ailleurs, la forêt apparaît très mélangées avec les pins.

La hêtraie-chênaie thermophile à séslerie manque encore de maturité puisque les coteaux étaient peu boisés dans les années 50. Sur la moitié orientale de « Sur Lavaux », elle prend même la forme d'un pré-bois avec la pelouse à séslerie. Elle est également très mélangée avec les pins sur la Grande Côte.

La hêtraie à tilleul voit son sol labouré sous l'influence de la population surdensitaire de sangliers.

La chênaie pédonculée-frênaie est en bon état au pied de la côte sous Viébure, mais en mauvais état dans le fond de combe de la route de Treix, lieu ayant servi longtemps de décharge.

L'état des pelouses

Critères d'état de conservation :

- Présence d'espèces de flore et de faune indicatrices de lumière et de chaleur.
- Degré de colonisation par les espèces d'ourlets (brachypode penné) et les arbustes.
- Degré de colonisation par les semis naturels de pins.
- Autres marques d'altérations plus ou moins passagères : piétinement...

La pelouse à brome érigé et la fruticée associée à genévriers sont en bon état grâce aux travaux réguliers de débroussaillage : le taux d'arbustes est important en nombre de tiges mais faible en recouvrement.

A noter cependant une trace qui monte en oblique pour rejoindre le plateau des Goulottes (passage de piétons ou de véhicules deux roues ?) qui, malgré sa faible largeur, a un certain impact compte tenu de la petite taille de la pelouse.

Les pelouses très sèches à séslerie sont en bon état floristique puisqu'elles hébergent encore plusieurs espèces végétales et animales à forte valeur patrimoniale, mais elle se réduisent en surface très lentement, comme l'atteste la comparaison des photos aériennes anciennes et actuelles.

L'état des buxaies

Critère d'état de conservation : degré de colonisation par les arbres.

Les buxaies considérées comme stables, c'est à dire uniquement sur les hauts de pente de la côte des Goulottes, sont en état bon à moyen selon les endroits, selon le taux de recouvrement des chênes, alisiers ou pins.

L'état des habitats rocheux

Ces habitats occupent une place trop réduite pour une analyse significative de leur état de conservation. Ont-ils perdu de la surface sur le site ? Oui pour l'éboulis à silène des graviers du pied de la côte des Goulottes, dont une partie a disparu au moment de la construction d'une maison.

L'état des habitats alluviaux

La lisière à hautes herbes est en bon état.

L'aulnaie-frênaie fait l'objet de coupes sélectives régulières pour les besoins de la pêche, ce qui limite son extension et maintient les sujets à l'état jeune et en cépées.

L'état des populations de damier de la succise

Nous ne disposons pas de données sur les effectifs et autres paramètres permettant de caractériser l'état de « santé » des populations sur le site.

La population semble petite et localisée aux zones ouvertes de la côte des Goulottes.

4-4/ Les facteurs favorisant ou contrariant l'état de conservation favorable

Voir tableau n°12.

L'engagement de conservation dans un bon état des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire est facilité ou contrarié par des facteurs de différents ordres.

Parmi les facteurs naturels (indirectement liés aux interventions humaines) :

- La dynamique végétale menace les pelouses à brome érigé et les fruticées associées à genévriers, et, à plus long terme, de manière plus lente, les pelouses très sèches à seclérie. Les premières sont gagnées par les épines tandis que les secondes le sont par le buis, c'est à dire par l'expansion de la buxaie, un autre habitat d'intérêt communautaire.
- La naturalisation des pins sylvestres et noirs. Ce phénomène touche une grande partie du site où la place existe pour ces résineux dans les habitats ouverts (pelouses très sèches à seclérie, buxaie), les peuplements clairs (hêtraies-chênaies thermophiles), et dans les trouées dues à la tempête (hêtraies-chênaies-charmaies de plateau).

Concernant les activités humaines, le site se trouve placé dans la situation classique des versants secs des coteaux de la Marne désertés par l'agriculture.

Cette déprise est défavorable aux pelouses à brome nécessitant une intervention humaine (pâturage, fauche) pour bloquer leur dynamique végétale (cf. ci-dessus). Cette situation est corrigée par une intervention de débroussaillage régulière (Brigades vertes) qui vient compenser les effets de cette déprise.

Les forêts communales bénéficient du régime forestier. Elles bénéficient ainsi d'une gestion déjà conforme aux objectifs de la directive 92/43 : les parcelles situées en Znieff et dans le périmètre Natura 2000 sont identifiées ; il n'existe pas d'objectif de production dans les pentes raides à buis ; ailleurs il est prévu de favoriser les essences adaptées aux stations, le hêtre surtout, ainsi que les fruitiers (alisier torminal), l'éclaircissement ou le remplacement des pins.

Le plan simple de gestion du parc du château n'a pas d'objectif de production de bois mais a pour objectif de rendre compatible le maintien de la forêt avec la densité de gibier, ce qui ne nous semble pas aisé, notamment pour les capacités de régénération naturelle.

Nous n'avons pas d'information sur les objectifs assignés aux petites parcelles privées, toutes sévèrement dégradées par la tempête.

La pratique des loisirs, dont la chasse, n'induit pas d'incidence négative ou positive sur les habitats et les espèces.

On peut donc avancer que les objectifs de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire sur ce site n'entrent pas en contradiction majeure avec les activités actuelles de production et de loisirs.

Un certain nombre de points sont cependant à corriger ou à surveiller.

Tableau n° 12 : Analyse de compatibilité entre les activités humaines actuelles et les habitats et les espèces d'intérêt communautaire du site FR21000265.

Habitats et espèce d'intérêt communautaire	dynamique végétale	naturalisation de pins	débroussaillage	gestion ONF	gestion parc château	loisirs (chasse, pêche, promenade)
Hêtraies-chênaies-charmaies à aspérule	☺	☹		☺		
Hêtraies à tilleul d'ubac	☺				☹	
Hêtraies-chênaies thermophiles à séslerie	☺	☹		☺		
Chênaie pédonculée-frênaie	☺			☺		
Aulnaie-frênaie	☺					☺
Végétations de lisières à hautes herbes	☹					
Végétations des fentes de falaises calcaires	☹					
Pelouses pionnières sur roche calcaire	☹					
Eboulis thermophiles	☹					
Pelouses très sèches à séslerie	☹	☹				
Buxaies stables	☺	☹				
Pelouses sèches à brome érigé	☹	☹	☺			
Fruticées secondaires à genévriers	☹	☹	☺			
Damier de la succise	☹	☹				

☹	☺	☹	
effet négatif	effet positif	effet neutre sans objet	

4-5/ Liste des types de projets devant faire l'objet d'étude d'incidence sur ce site

Rappelons que tout projet ou programme requérant une autorisation administrative à titre divers (loi sur l'eau, celle sur les installations classées pour la protection de l'environnement, celles sur les espaces protégés...) ou bénéficiant d'aides publiques doit faire l'objet d'une étude d'incidence s'il est susceptible d'avoir des effets significatifs sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire. En cas d'impact négatif prévisible, l'administration française est alors fondée à refuser son autorisation et son financement ou à demander des mesures compensatoires. La Commission européenne est informée et peut également poser ses conditions.

En sus, il importe de désigner les types de projets qui peuvent de près ou de loin porter spécifiquement atteinte à l'intégrité des habitats et des populations d'espèces du site de la Buxaie de Condes-Brethenay.

Il peut s'agir de :

- plantations de pelouses et de fruticées à buis.
- ouverture de circuit de loisirs motorisés.
- constructions diverses.
- ouverture de carrière.

4-6/ Les enjeux de conservation sur le site

Les enjeux de conservation des habitats naturels et des espèces du site de la Buxaie de Condes-Brethenay se définissent en croisant les enjeux patrimoniaux (cf. chapitre 2.4) et l'état de conservation.

Ils sont classés ci-dessous par degré d'importance et d'urgence :

1. La buxaie stable doit être maintenue en l'état.
2. La petite pelouse sèche à brome érigé, menacée d'embroussaillage rapide en l'absence d'intervention, doit être maintenue ouverte. De même les pelouses très sèches à séslerie imbriquées dans la buxaie sur la Côte des Goulottes doivent être maintenues ouvertes, en mosaïque avec le buis, eu égard notamment au nombre d'espèces végétales et animales protégées qu'elles recèlent. Des surfaces peuvent être regagnées aux dépens de pinèdes. Le petit éboulis résiduel doit également être maintenu.
Les pelouses très sèches à séslerie en berme de route de Treix ne représentent pas un grand enjeu.
3. Les habitats forestiers, en priorité les hêtraies à tilleul et les hêtraies-chênaies thermophiles à séslerie, secondairement les hêtraies-chênaies-charmaies à gaillet odorant et les chênaies pédonculées-frênaies, doivent retrouver un aspect plus naturel, avec moins de pins, présenter une diversité d'essences, maintenir leur capacité de régénération naturelle.
4. Les habitats alluviaux (ripisylve d'aulnes et de frênes et la lisière à hautes herbes), marginaux sur le site, méritent une attention.

5 – Les objectifs de gestion

5-1/ Les objectifs généraux

L'objectif général est la conservation durable des habitats et des populations d'espèces d'intérêt communautaire dans un état considéré comme favorable. Cette conservation locale est une contribution à la protection du patrimoine naturel régional, national et européen. Sur ce site elle se décline en 4 objectifs à long terme, compte tenu des enjeux précédemment définis :

A/ Conserver en l'état la buxaie de Condes-Brethenay

Fondement de l'intérêt du site, la buxaie stable située dans la partie supérieure de la Côte des Goulottes doit être maintenue dans son état actuel.

B / Conserver et restaurer les pelouses, les végétations de rochers et d'éboulis, ainsi que la population de Damier de la succise

Il s'agit de maintenir en bon état la pelouse sèche à brome érigé, au-dessus du chemin rural de Condes à Treix, en maintenant quelques pieds de genévriers.

Les pelouses très sèches à seclérie et les végétations de rochers en mosaïque avec la buxaie, sur la Côte des Goulottes, ont besoin d'un entretien sous peine de disparaître. Des surfaces peuvent être reconquises en exploitant les pinèdes communales.

Maintien de l'état ouvert du petit éboulis au pied sud de la côte des Goulottes.

Le maintien des pelouses très sèches à seclérie sur les bords de la route de Condes à Treix est assuré par l'entretien régulier de la voirie.

C/ Conserver les habitats forestiers

Les habitats forestiers prioritaires sont la hêtraie-chênaie thermophile à seclérie, la hêtraie à tilleul (parc du château uniquement). La seconde voit ses capacités de régénération naturelle limitées par la vocation cynégétique du parc.

La chênaie pédonculée-frênaie et la hêtraie-chênaie à gaillet odorant sont moins prioritaires.

La seconde a été affectée par la tempête de 1999-2000 sur le plateau des Goulottes. Elle gagnerait à retrouver un aspect plus naturel, avec, à terme, moins de pins en mélange.

D/ Conserver les habitats alluviaux

Maintien d'une ripisylve d'aulnes et de frênes au bord de la Marne.

Les objectifs d'accompagnement concernent traditionnellement :

- L'information de la population locale, cette dernière devant être informée du contenu du document d'objectifs et constamment associée à la gestion de ce site (cf. missions de la structure animatrice).

- L'amélioration des connaissances est souvent un objectif nécessaire en cas de lacunes parmi les inventaires et les études. Pour ce site, l'état de la bibliographie et les acquisitions de données pendant l'élaboration du présent document ne justifient pas de mener de nouveaux inventaires ou études.

Tableau n° 13 : Organigramme des objectifs du site de la Buxaie de Condes-Brethenay

Objectifs à long terme	Etat de conservation	Objectifs opérationnels
A/ Conserver en l'état la buxaie de Condes-Brethenay (habitat 5110)	Bon à assez bon dans sa partie stable (haut de la Côte des Goulottes)	A1/ Maintenir et surveiller l'état de la buxaie stable
B / Conserver et restaurer les pelouses, les végétations de rochers et d'éboulis (habitats 6110*, 6210, 8160*, 8210), ainsi que la population de Damier de la succise	Pelouses très sèches, pelouses pionnières, rochers (habitats 6110*, 6210, 8210) de la Côte des Goulottes en diminution de surface.	B1/ Ré-ouverture des pelouses très sèches en voie de boisement dans la buxaie
	Pelouses très sèches potentielles sous des plantation de pins (habitat 6210)	B2/ Coupe d'exploitation localisée de pins et maintien en pelouse
	Petit éboulis en bas de la Côte des Goulottes en bon état relatif (habitat 8160*)	B3/ Maintenir et surveiller l'état de l'éboulis
	Pelouses mésophiles à brome érigé (au-dessus du chemin rural de Condes à Treix) en bon état (habitat 6210)	B4/ Entretien de la pelouse du chemin rural
C/ Conserver les habitats forestiers (habitats 9130, 9150, 9160)	Hêtraie-chênaie thermophile à séslerie en bon état mais encore immature (habitat 9150)	C1/ Améliorer les peuplements de hêtraie-chênaie thermophile
	Hêtraie à tilleul du parc du château (habitat 9130)	C2/ Maintien de la hêtraie à tilleul du parc du château en favorisant la régénération naturelle
	Chênaie pédonculée-frênaie de fond de vallon en bon état (habitat 9160) sauf au pied de la route de Treix (anciens dépôts d'ordures)	C3/ Maintien en l'état des peuplements de chênaie pédonculée-frênaie avec gestion au profit du frêne et du chêne pédonculé
	Hêtraie-chênaie à gaillet odorant en mauvais état sur le plateau des Goulottes à cause de la tempête de 1999/2000 (habitat 9130)	C4/ Inciter à la reconstitution des hêtraies-chênaies par régénération naturelle sur le plateau des Goulottes
	Hêtraie-chênaie potentielles sous les pinèdes (habitat 9150)	C5/ Reconvertir en hêtraie les pinèdes abattues par la tempête
D/ Conserver les habitats alluviaux (habitats 91EO et 6430)	Aulnaie-frênaie et lisière à hautes herbes en relatif bon état	D1/ Gestion de la ripisylve selon un plan d'entretien adapté aux habitats

5-2/ Les objectifs opérationnels sur le site, hiérarchisation et stratégies d'intervention

Les objectifs généraux retenus peuvent se décliner sur ce site en objectifs opérationnels qui tiennent compte à la fois des contraintes naturelles et de l'influence des pratiques humaines. Cf. tableau n°13.

Objectifs de conservation :

(par ordre de priorité des objectifs à long terme A à D)

Objectif à long terme A :

Conservé en l'état la buxaie de Condes-Brethenay

Objectif opérationnel A1/ Maintenir et surveiller l'état de la buxaie stable

La buxaie (habitat 5110) est présente sous sa forme stable ou quasi stable en haut de la Côte des Goulottes où la faiblesse du sol limite la dynamique végétale. Cependant, quelques pins, chênes pubescents et arbustes arrivent à s'implanter progressivement, semble-t-il. L'état actuel ne justifie pas d'intervention immédiate mais un suivi de l'évolution de l'embroussaillage.

Objectif à long terme B :

Conservé et restauré les pelouses, les végétations de rochers et d'éboulis, ainsi que la population de Damier de la succise

Objectif opérationnel B1/ Ré-ouverture des pelouses très sèches en voie de boisement dans la buxaie

Dans la moitié supérieure de la Côte des Goulottes, subsistent au sein de la buxaie de petites surfaces de pelouses très sèches à séslerie (habitat 6210-33), des pelouses pionnières sur dalle (habitat 6110-1*), des végétations de fentes de rochers (habitat 8210-9). Bien que la dynamique végétale soit faible, à cause de la faiblesse du sol, on constate une progression lente par le buis. La propriété communale facilite la mise en œuvre d'actions limitées à des modalités manuelles du fait de la raideur de la pente.

Objectif opérationnel B2/ Coupe d'exploitation localisée de pins et maintien en pelouse

En haut de pente de la Côte des Goulottes, dans sa partie sud, une surface de pelouse très sèche à séslerie (habitat 6210-33) subsiste sous une pinède claire et mature. La propriété communale devrait faciliter la décision de coupe d'exploitation sans replantation. Cette intervention sera autofinancée par les produits de coupe et ne justifie donc pas d'un contrat.

Objectif opérationnel B3/ Maintenir et surveiller l'état de l'éboulis

La partie résiduelle du petit éboulis, en bas de la Côte des Goulottes, est dans un bon état relatif qui nécessite toutefois un suivi. La propriété communale devrait faciliter cet objectif.

Objectif opérationnel B4/ Entretien de la pelouse mésophile au bord du chemin rural

La petite pelouse à brome érigé (6210-25), située au-dessus du chemin rural de Condes à Treix, est en bon état car elle bénéficie d'un entretien annuel par débroussaillage, à la demande de la commune de Condes, propriétaire. La poursuite de cet entretien est nécessaire pour la maintenir en bon état.

Objectif à long terme C :
Conserver les habitats forestiers

Objectif opérationnel C1/ Améliorer les peuplements de hêtraie-chênaie thermophile

Les hêtraies-chênaies thermophiles à seclérie (habitat 9150-2) sont en bon état dans la moitié inférieur de la côte des Goulottes, sur la Grande Côte et sur Lavaux, mais encore immatures. Il est possible de les laisser évoluer sans intervention, notamment sur la Grande Côte, au-dessus des anciennes carrières, car la pente est très raide, ou d'améliorer le peuplement en balivant au profit du hêtre et du chêne sessile, sur Lavaux. La propriété communale devrait faciliter cette orientation de gestion.

Objectif opérationnel C2/ Maintien de la hêtraie à tilleul du parc du château en favorisant la régénération naturelle

La finalité essentiellement cynégétique du parc, confortée dans le plan simple de gestion, est de nature à contrarier la régénération naturelle du hêtre et des essences secondaires dans la seule hêtraie à tilleul (habitat 9130-8) du site. L'objectif est de tendre vers une pérennité du peuplement de son fonctionnement naturel, ce qui passe par une gestion favorisant la régénération naturelle.

Objectif opérationnel C3/ Maintien en l'état des chênaies pédonculées-frênaies

Les éléments de chênaie pédonculée-frênaie de fond de vallon (habitat 9160-2) sont bon état sauf au pied de la route de Treix où gît un ancien dépôt d'ordures dont l'enlèvement représente un coût hors de proportion avec l'enjeu patrimonial. Ces peuplements linéaires sont exploités en même temps que les bois des coteaux qui les surplombe. On veillera à conserver les essences (chêne pédonculé et frêne élevé) adaptées à la station.

Objectif opérationnel C4/ Inciter à la reconstitution des hêtraies-chênaies-charmaies par régénération naturelle sur le plateau des Goulottes.

La hêtraie-chênaie à gaillet odorant (habitat 9130-5) est en mauvais état sur le plateau des Goulottes à cause de la tempête de 1999/2000. L'objectif est d'obtenir à terme un peuplement de hêtres et de chênes sessiles, accompagnés d'essences secondaires (notamment des fruitiers comme l'alisier torminal), par la voie de la régénération naturelle (à défaut, on procédera à des plantations avec des plants adaptés au climat). Le bois tombé sera laissé sur place. Cet objectif se heurte au morcellement de la propriété privée sur le plateau des Goulottes. De plus, il n'est pas prioritaire car cet habitat forestier est bien représenté en France.

Objectif opérationnel C5/ Reconvertir en hêtraies-chênaies-charmaies les pinèdes abattues par la tempête.

La hêtraie-chênaie à gaillet odorant (habitat 9130-5) est potentielle sous les pinèdes du plateau des Goulottes et sur les Lavières. L'objectif est d'obtenir à terme un peuplement de hêtres et de chênes sessiles, accompagnés d'essences secondaires (notamment des fruitiers comme l'alisier torminal), par la voie de la régénération naturelle (à défaut, on procédera à des plantations avec des plants adaptés au climat) dans les pinèdes tombées lors de la tempête 1999-2000 ou après la coupe d'exploitation des pinèdes sur pied.

Cet objectif se heurte au morcellement de la propriété privée sur le plateau des Goulottes. Sur les Lavières, la propriété communale devrait au contraire faciliter la mise en œuvre de l'objectif. Rappelons que cet habitat forestier n'est pas prioritaire car bien représenté en France.

Objectif à long terme D :
Conserver les habitats alluviaux

Objectif opérationnel D1/ Gestion de la ripisylve de la Marne selon un plan d'entretien adapté aux habitats

L'aulnaie-frênaie (habitat 91EO-8*) et lisière à hautes herbes (habitat 6430-7) apparaissent en relatif bon état. Toutefois, la taille des arbres, effectuée dans le cadre de l'entretien du bord de Marne, est un peu sévère. L'objectif est d'obtenir un rideau d'arbres plus dense avec des sujets de hautes tiges, ce qui passe par une adaptation du plan d'entretien au profit des habitats rivulaires.

Tableau n°14 : clé des mesures du DOCOB du site "Buxaie de Condes-Brethenay"

Objectifs opérationnels	Mesures contrat type Champagne-Ardenne	Mesure t du PDRN	Chartes Natura 2000 pour les particuliers	Autres mesures
A1/ Maintenir et surveiller l'état de la buxaie stable				cf. Suivi scientifique
B1/ Ré-ouverture des pelouses très sèches en voie de boisement dans la buxaie	MO-CA-01	AFH 005		
B2/ Coupe d'exploitation localisée de pins et maintien en pelouse				(coupe autofinancée)
B3/ Maintenir et surveiller l'état de l'éboulis				cf. Suivi scientifique
B4/ Entretien de la pelouse mésophile du chemin rural	MO-CA-01	AFH 005		
C1/ Améliorer les peuplements de hêtraie-chênaie thermophile				cf. aides AIF Formation FA4
C2/ Maintien de la hêtraie à tilleul du parc du château en favorisant la régénération naturelle			POSSIBLE	cf. aides AIF Formation FA4
C3/ Maintien en l'état des peuplements de chênaie pédonculée-frênaie avec gestion au profit du frêne et du chêne pédonculé				cf. aides AIF Formation FA4
C4/ Inciter à la reconstitution des hêtraies-chênaies par régénération naturelle sur le plateau des Goulottes			POSSIBLE	cf. aides AIF Formation FA4
C5/ Reconvertir en hêtraie les pinèdes abattues par la tempête			POSSIBLE	cf. aides AIF Formation FA4
D1/ Gestion de la ripisylve selon un plan d'entretien adapté aux habitats				Formation FA4

6 – Les mesures de gestion du site

6-1 / Les mesures de conservation des habitats naturels et habitats d'espèces

6-1-1/ Choix des mesures

Les mesures de gestion à mettre en œuvre prennent, de manière privilégiée, la forme de contrats avec les propriétaires ou les exploitants. Ceux-ci sont financés par l'Etat français et les crédits européens.

Note importante : pour la mise en œuvre du document d'objectifs, les contrats (CAD, contrats Natura 2000, chartes Natura 2000) seront passés en s'appuyant sur les cahiers des charges en vigueur au moment de leur signature. En effet, les cahiers des charges présentés en annexe sont susceptibles d'évoluer.

6-1-2/ Localisation des mesures

Cf. Carte n° 9 de localisation des objectifs de gestion.

Elles ont été localisées de manière indicative. Les mesures seront à mettre en œuvre en priorité sur ces parcelles localisées, ce qui n'exclut pas des parcelles non localisées répondant aux objectifs du présent document d'objectifs.

6-1-3/ Description des mesures de conservation

Cf. tableau n° 14 : clé des mesures.

Les mesures permettant d'atteindre les objectifs opérationnels pendant la durée du DOCOB ont été choisies parmi les plus pertinentes au sein des références suivantes :

- Mesures contractuelles forestières de l'annexe V de la circulaire DNP/SDEN n° 2004-3 du 24 décembre 2004.
- Mesures contractuelles non forestières et non agricoles éligibles au titre de la mesure « t » du PDRN et visées à l'annexe V de la circulaire DNP/SDEN n° 2004-3 du 24 décembre 2004.

Les mesures contractuelles peuvent prendre la forme de chartes Natura 2000. Elles correspondent à des engagements non rémunérés de maintien de bonne pratique ou de non-intervention ouvrant droit à l'exonération de la taxe sur le foncier non bâti pendant 5 ans.

Les mesures CAD ne sont pas mobilisées car aucune parcelle n'est cultivée ni déclarée à la MSA.

Une mesure d'accompagnement, hors contrats indemnisés, est prévue pour l'information et la formation des propriétaires forestiers privés ainsi que pour le plan d'entretien de la ripisylve de la Marne (cf. FA4 dans Animation du site).

6-1-3-1/ Mesure de ré-ouverture des pelouses et de la buxaie

Objectifs poursuivis :

Contenir les espèces ligneuses dans les habitats ouverts ou semi-ouverts, et dans les habitats d'espèces animales et végétales de milieux ouverts.

Rappel des objectifs du docob correspondant :

B1/ Ré-ouverture des pelouses très sèches en voie de boisement dans la buxaie

B4/ Entretien de la pelouse mésophile du chemin rural

Degré de priorité : prioritaire.

Mesures éligibles :

Une mesure éligible au titre de la mesure « t » du PDRN et visées à l'annexe V de la circulaire DNP/SDEN n° 2004-3 du 24 décembre 2004 : la mesure n° A FH 005, déclinée au niveau régional sous le n° MO-CA-01.

Zone d'application de la mesure :

Site Natura 2000 de la Buxaie de Condes-Brethenay (*voir carte n°9*).

Habitats concernés :

5110-1 – Formations stables à buis des pentes rocheuses

5130-2 – Fruticées à genévriers dans les pelouses calcaires mésophiles

6110-1* – Pelouse pionnière sur dalle calcaire

6210-25 – Pelouses calcaires mésophiles à brome dressé

6210-33 – Pelouses très sèches séslerie

8160-2* – Eboulis thermophile

Espèces visées :

Espèces de l'annexe II de la directive Habitats mentionnées dans l'arrêté du 16 nov. 2001 :

1065 – Damier de la succise

Espèces de l'annexe I de la directive Oiseaux mentionnées dans l'arrêté du 16 nov. 2001 :

A338 – Pie-grièche écorcheur

Principe général de la mesure :

Il s'agit d'effectuer des travaux de rattrapage d'entretien en dépressant ou en éliminant les strates arborescentes et arbustives, par un passage au broyeur si la parcelle est mécanisable ou manuellement à la tronçonneuse en évacuant les produits de coupe hors de la parcelle.

Ces travaux doivent suivis d'entretien régulier pour éviter la repousse des ligneux.

Descriptif des engagements du bénéficiaire, modalités de paiement...

Voir cahier des charges de la mesure MO-CA-01 en annexe

6-1-3-2/ Mesure de maintien et d'amélioration des habitats forestiers

Objectifs poursuivis :

- C1/ Améliorer les peuplements de hêtraie-chênaie thermophile
 - C2/ Maintien de la hêtraie à tilleul du parc du château en favorisant la régénération naturelle
 - C3/ Maintien en l'état des peuplements de chênaie pédonculée-frênaie avec gestion au profit du frêne et du chêne pédonculé
 - C4/ Inciter à la reconstitution des hêtraies-chênaies par régénération naturelle sur le plateau des Goulottes
 - C5/ Reconvertir en hêtraie les pinèdes abattues par la tempête
 - D1/ Gestion de la ripisylve selon un plan d'entretien adapté aux habitats
- Ces objectifs sont inséparables d'un objectif de production. Le maintien et l'amélioration des peuplements passent par une gestion sylvicole respectueuse des stations.

Habitats visés :

- 9150-2 : hêtraies-chênaies thermophiles à séslerie
- 9130-8 : hêtraie à tilleul
- 9160-2 : chênaie pédonculée-frênaie de fond de vallon
- 9130-5 : hêtraie-chênaie à gaillet odorant
- 91EO-8* : aulnaie-frênaie rivulaire et l'ourlet à hautes herbes associé (6430-7).

Habitats prioritaires :

- 9150-2 : hêtraies-chênaies thermophiles à séslerie
- 9130-8 : hêtraie à tilleul
- 91EO-8* : aulnaie-frênaie rivulaire

Zone d'application de la mesure :

Site Natura 2000 de la Buxaie de Condes-Brethenay (voir carte n° 9).

Principes généraux des mesures :

Favoriser la régénération naturelle des essences adaptées aux stations, si besoin replanter avec des plants de souche génétique proche. Améliorer les peuplements en balivant au profit des essences adaptées aux stations (hêtre, chêne sessile, frêne, tilleul à grandes feuilles, alisier torminal... selon les habitats). Reconvertir les pinèdes dégradées par la tempête 1999/2000 en hêtraie-chênaie. Laisser le bois mort en place.

Mesures mobilisables :

- Les aides aux investissements forestiers de production (AIF) constituent un moyen d'atteindre les objectifs liés aux habitats forestiers. Elles sont rappelées ici pour mémoire, sachant que le présent DOCOB ne détaille que les aides du Ministère chargé de l'environnement.
- Charte Natura 2000 (*cahier des charges non encore disponible*).
- Formations : cf. mesure FA4.

Résultats attendus : conservation des surfaces d'habitats de hêtraies et de chênaie pédonculée-frênaie en bon état.

Indicateurs à suivre : diversité d'essences adaptées aux stations.

6-2 / Animation du DOCOB

Une structure animatrice, choisie par le comité de pilotage, aura la responsabilité de la mise en œuvre du DOCOB.

Elle se verra confier les missions suivantes : recensement des bénéficiaires des contrats et assistance technique pour leur élaboration, suivi de la mise en œuvre du DOCOB et des contrats, compte-rendu et bilan annuels, évaluation, organisation et animation des réunions du comité de suivi, information et sensibilisation de la population locale.

L'animation du site est financée par les crédits du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable.

6-2-1/ Les suivis scientifiques et techniques

Le décret du 21 décembre 2001 indique que le document d'objectifs détermine « les procédures de suivi et d'évaluation des mesures proposées et de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces ».

Deux types de suivis sont à prendre en compte :

- Suivi de l'efficacité des mesures de restauration ou d'entretien. Ce suivi concerne les habitats faisant l'objet de mesures de contrats (ces suivis sont distincts des contrôles administratifs prévus dans les cahiers des charges).
- Suivi de l'état de conservation général des habitats et des populations d'espèces d'intérêt communautaire du site en vue de l'évaluation à N+5 (cf. mesure AD3).

Mesure SE1 :

Suivi d'efficacité des mesures

Périodicité : au début (année N) et à chaque terme de contrat (année N+4)

Localisation : parcelles contractualisées.

Méthode et protocoles à adapter selon les habitats et le type de mesure :

Mesure de ré-ouverture de pelouses et de buxaies : estimation du degré de recouvrement de la strate arborescente, de la strate arbustive et des semis de pins sur 400 m² selon la méthode employée pour les relevés phytosociologiques sur une ou plusieurs placettes selon la taille de la parcelle (repérer ces placettes sur la carte parcellaire).

Mesure de maintien et d'amélioration des habitats forestiers (charte Natura 2000) : taux de régénérations naturelles, surface terrière des essences-objectifs adaptées aux stations, présence d'essences secondaires, présence d'au moins un arbre creux ou sénescant à l'ha.

Exploitation : comparaison des résultats en fin de contrat avec ceux consignés en début de contrat ; conclusion sur le degré de réussite de la mise en œuvre du contrat et, le cas échéant, sur les améliorations à apporter à cette mise en œuvre ou au contrat.

Mesure SE2 :

**Suivi de l'état de conservation des habitats et des espèces
d'intérêt communautaire**

Périodicité : 1 fois tous les 5 ans, au terme de la durée de mise en œuvre du DOCOB.

Objet à suivre : tous les habitats de pelouses, la buxaie stable, le petit éboulis, la population de Damier de la succise.

Méthode :

Année N+1 : Etat initial des habitats ouverts selon un protocole rigoureux :

- calcul des surfaces des habitats de pelouses, de la buxaie stable, du petit éboulis ; estimation du degré de recouvrement par les ligneux.
- population de Damier de la succise : prospection à vue en juin ; indice semi-quantitatif d'abondance (nombre de contacts le long d'itinéraires échantillons sur une durée limitée)

Année N+5 :

- même protocole que N+1 pour les habitats ouverts et la population de Damier de la succise.
- autres habitats (forêt) : report sur SIG des nouvelles surfaces apparaissant sur les photos aériennes les plus récentes.

Exploitation :

Comparaison des données N+5 avec les données initiales.

Estimation de l'évolution des surfaces des habitats, du taux d'enrichissement des habitats ouverts, du niveau de population du Damier de la succise.

6-2-2/ Communication, formation

Mesure FA1 :

Bulletin d'information de la population locale

Cahier des charges :

- Rédaction du contenu d'un document de 4 pages ;
- Soumission du texte à un comité de lecture désigné au sein du comité de pilotage du site ;
- Sollicitation d'un éditorial au Président du comité ;
- Mise en page, impression-façonnage 1000 ex. A3 N&B plié en deux ;
- Diffusion aux habitants des 2 communes de Condes et de Brethenay par insertion dans les bulletins municipaux ou par distribution Médiaposte dans les boîtes aux lettres, envoi par courrier à quelques personnalités choisies en comité (autres élus locaux, ONF, administrations, associations locales...).

Contenu : Dans un premier temps, seront communiqués les limites arrêtées, les objectifs et les mesures principales assignés à ce site. Puis une information régulière sera dispensée sur l'état d'avancement des mesures et leurs résultats.

Périodicité : une fois par an.

Produit : un bulletin par an.

Mesure FA2 :

Réunions publiques

Cahier des charges :

- établissement de l'ordre du jour avec le Président du comité de suivi ;
- organisation matérielle (une réunion dans chaque commune ou une seule réunion dans une des deux communes par alternance) ;
- envoi d'un communiqué à la presse locale, d'une affichette pour chaque mairie et de quelques lettres d'invitation ;
- préparation des documents présentés en réunion (transparents, vidéoprojection) ;
- animation de la réunion et pris de note des réactions et questions ;
- compte-rendu sommaire.

Périodicité : une à deux fois dans les 6 ans de la mise en œuvre, dont au moins une au début.

Produit : compte-rendu sommaire de réunion et article de presse.

Mesure FA3 :

Relations avec les médias locaux

Cahier des charges :

Réaliser des dossiers de presse et des invitations aux correspondants locaux lors de petits événements marquants susceptibles de motiver la presse (réunions publiques, signature des premiers contrats, pose de panneaux d'information, parution du premier bulletin...).

Périodicité : au moins une fois par an.

Produits : articles de presse.

Mesure FA4 :

Formations à la prise en compte d'habitats

Cahier des charges :

Entretien de la ripisylve de la Marne : formation du personnel ou des bénévoles en charge de l'entretien à la sélection des tiges à couper et de celles à conserver.

Gestion sylvicole des habitats forestiers : sensibilisation avec le CRPF au maintien d'essences secondaires et de bois mort, au balivage au profit des essences adaptées aux stations, à la régénération naturelle...

Conception de fiches aide-mémoire avec le CRPF.

Périodicité : au moins une fois dans les 6 ans de mise en œuvre du docob.

Produits :

Une demi-journée sur le terrain pour chacune des deux formations.

Fiches techniques aide-mémoire.

6-2-3/ Gestion administrative

Mesure AD1 :

Recensement, assistance et suivi des bénéficiaires des contrats

Cahier des charges :

- Constituer un fichier des propriétaires à partir des données foncières annexées au DOCOB et des cartes de localisation indicative des contrats ;
- Entrer en contact avec chacun d'eux au moyen d'un courrier et d'une note d'information, puis au téléphone et, enfin, sur le terrain ;
- Expliquer le principe, le contenu et les engagements réciproques des contrats.
- aide technique éventuelle pour le renseignement des formulaires (état des lieux de la parcelle, habitats concernés, choix du contrat le plus approprié à la configuration de la parcelle et à la situation du bénéficiaire, choix des points de contrôle...)

Périodicité : régulier, avec un effort plus soutenu en début de mise en œuvre du DOCOB.

Restitution : fichier des propriétaires et des exploitants avec indication des dates d'envoi de courrier et de contact, de la réaction des intéressés, des contrats signés.

Mesure AD2 :

Organisation et animation des réunions du comité de pilotage

Cahier des charges :

- Etablissement de l'ordre du jour avec le Président du comité de pilotage du site et avec la DDAF ;
- Réservation de la salle ;
- Envoi des invitations 3 semaines avant la réunion ;
- Préparation des documents à remettre et à présenter en séance ;
- Animation technique de la réunion et prise de note des interventions et des décisions ;
- Compte-rendu de réunion.

Périodicité : une fois par an.

Restitution : compte-rendu de réunion.

Mesure AD3 :

Compte-rendu d'activités annuel et évaluation

Cahier des charges :

- Détail des activités déroulées dans l'année (données factuelles, réunions...);
- Comptes de résultats financiers (dépenses par poste, recette par source de financement);
- Bilan de la mise en œuvre du document d'objectifs (tableau d'état d'avancement des mesures du DOCOB, nombre de contrats Natura 2000 signés, surfaces contractualisées, localisation des parcelles contractualisées...);
- Evaluation obligatoire au terme du DOCOB (N+5) sur la base des résultats disponibles des suivis scientifiques et techniques (voir les mesures SE) : état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire (surfaces, niveau de population...).
- Proposition d'une nouvelle rédaction du DOCOB pour les 6 années suivantes.

Méthode : en cours de définition par l'ATEN.

Périodicité : une fois par an (si possible le même jour que AD3) pour le compte-rendu annuel et en fin de DOCOB pour l'évaluation N+5.

Restitution : un compte-rendu d'activités annuel et une évaluation N+5.

Mesure AD4 :

Révision des limites du site

Propositions d'ajustements de limite du site Natura 2000 à discuter et à faire délibérer en conseil municipal des trois communes de Chaumont, Condes et de Brethenay :

Propositions de retrait du site des cultures et du bâti :

- Retrait des cultures de plateau en limite Condes-Brethenay (limites du site appuyées sur les parcelles A3 et A4 de Condes).
- Retrait des terres des anciens terrains de sport (partie de YB8 et YB9 : appuyer les limites sur la YB6)
- Retrait du quartier de la commune de Condes au pied des Goulottes.

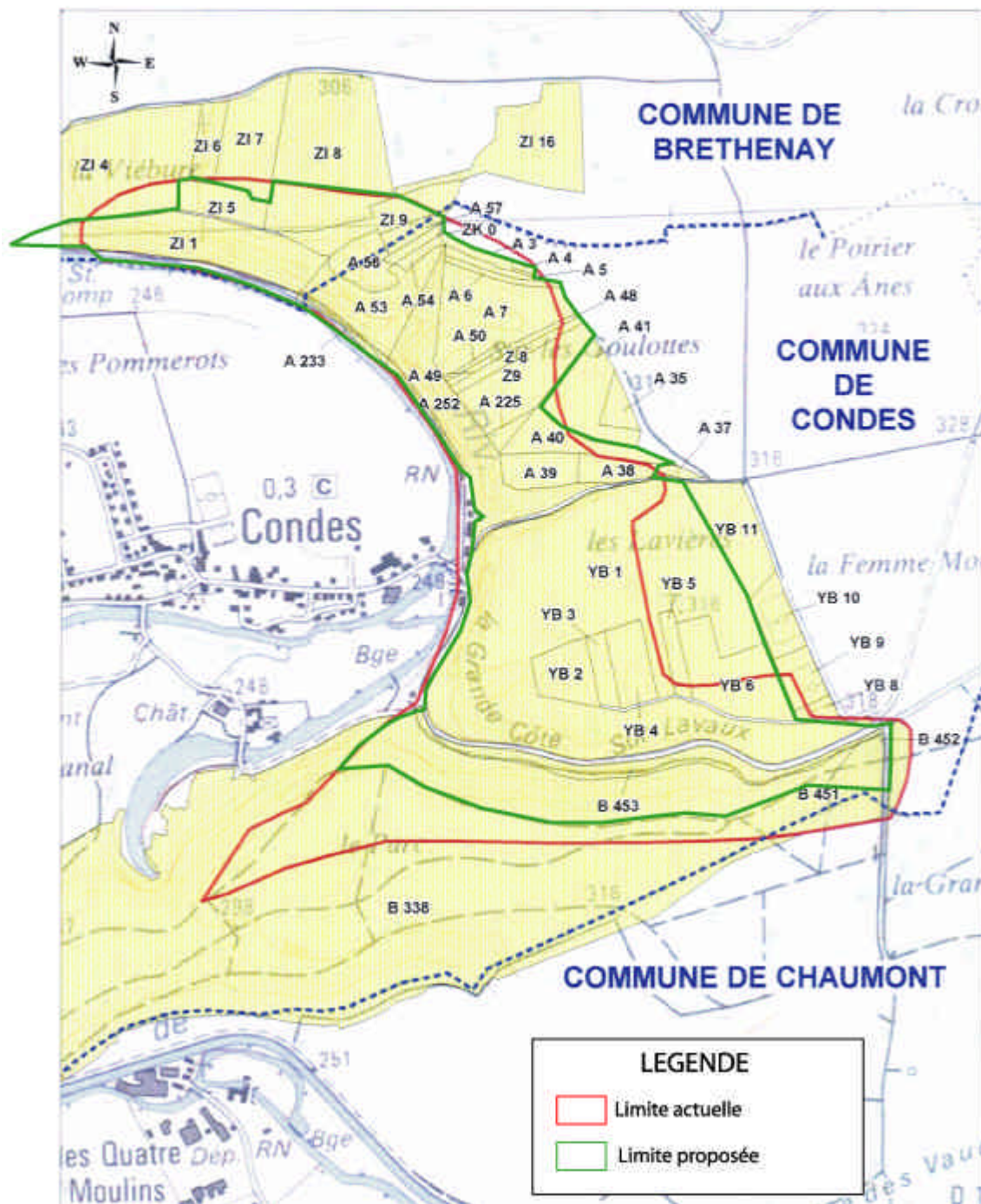
Propositions d'ajustement des limites lorsqu'elles recourent des parcelles :

- Retrait des parcelles de la commune de Chaumont (habitat commun de hêtraie-chênaie à gaillet odorant).
- Retrait du plateau du parc du château dans la B338 (habitat commun de hêtraie-chênaie à gaillet odorant) en conservant la pente nord (hêtraie à tilleul).
- Retrait de l'A37 de Condes et des ZI4, ZI6 et ZI7 de Brethenay (pas d'habitat).
- Retrait de partie forestière à l'est du parc du château, de l'autre côté du chemin (habitat commun de hêtraie-chênaie à gaillet odorant), en gardant l'emprise du chemin (présence de la station de potence à petites fleurs).
- Inclure en totalité les parcelles suivantes de Condes : A40, A48, A49, Z8, Z9, A7, A6, YB1 et, sur Brethenay, de la parcelle ZI 1 (présence d'habitats).

Cette proposition de modification de périmètre a pour but une amélioration administrative. Elle ne modifiera pas la fonctionnalité écologique du site. La surface reste équivalente.

Cf. carte n° 10.

CARTE N° 10 : PROPOSITIONS D'AJUSTEMENT DES LIMITES
DU SITE FR2100265 (Echelle 1/10 000 ème)



7 – Coûts et programmation financière indicative

7-1/ Coûts des contrats

Le coût de la mesure de ré-ouverture des pelouses sera estimé sur devis, sachant que le coût à l'ha ne peut dépasser 7500 euros TTC.

La surface potentielle pour les objectifs B1 et B4 étant de moins d'un ha, cette somme ne sera pas dépassée.

7-2/ Coûts des autres mesures

Modalités de calcul :

Le tarif journalier a été fixé à 300 €TTC (frais de gestion et de déplacement compris).

Les coûts suivants sont les coûts maximaux théoriques si toutes les parcelles sont contractualisées.

Coût des suivis :

SE1 : 3000 €pendant la durée du docob

Etat initial : 300 € x 0,5 jour x 10 contrats Natura 2000 ou chartes Natura 2000 = 1500 €.

Etat final : 300 € x 0,5 jour x 10 contrats Natura 2000 ou chartes Natura 2000 = 1500 €.

SE2 : 1800 €pendant la durée du docob, décomposé comme suit :

Année N+1 (état initial habitats ouverts et population de papillons) : 300 € x 2 jours = 600 €.

Année N+5 (protocole comme état initial + surfaces de tous les habitats) : (300 € x 2 jours = 600 €) + (300 € x 2 jours = 600 €) : 1200 €.

Coût des actions d'information et de formation :

FA1 : 6600 €(6 numéros) pendant la durée du docob, décomposé comme suit :

Rédaction et mise en page d'un numéro : 2 jours x 300 € = 600 €.

En cas de diffusion dans les boîtes aux lettres (env. 250 foyers) : copies et diffusion : 500 €.

Soit 1100 € par numéro annuel.

FA2 : 1200 €pour deux réunions pendant la durée du docob

2 jours (préparation, publicité, animation, compte-rendu) x 300 € = 600 € par réunion.

FA3 : 1800 €pendant la durée du docob

1 jour x 300 € = 300 € par an.

FA4 : 1900 €pendant la durée du docob, décomposé comme suit :

Préparation : 2 jours (ripisylve + forêts) : 300 € x 2 = 600 €.

Animation : 2 x 0,5 jour x 300 € : 300 €

Conception des fiches aide-mémoire et copies : (3 jours x 300 € = 900 €) + 100 € = 1000 €

AD1 : 1500 € pendant la durée du docob

$300 \text{ €} \times 0,5 \text{ jour} \times 10 \text{ contrats Natura 2000 ou chartes Natura 2000} = 1500 \text{ €}$.

AD2 : 3600 € pendant la durée du docob (une réunion par an)

$2 \text{ jours (préparation, animation et compte-rendu)} \times 300 \text{ €} = 600 \text{ € par réunion annuelle}$.

AD3 : 6000 € pendant la durée du docob, décomposé comme suit :

Evaluation annuelle : $300 \text{ €} \times 2 \text{ jours} = 600 \text{ € par an}$.

Evaluation en fin de docob (N+5) = $300 \text{ €} \times 10 \text{ jours} = 3000 \text{ €}$

AD4 : 900 € pendant la durée du docob

Préparation, animation en conseil municipal, constitution du dossier modificatif : $3 \text{ jours} \times 300 \text{ €} = 900 \text{ €}$

7-3/ Coût total des mesures

Le coût total maximum s'élève à 35 800 € TTC.

7-4/ Les financements

Les contrats Natura 2000 sont financés par le PDRN (Etat et Europe) et payés par le CNASEA.

Les autres mesures sont financées par le Ministère chargé de l'environnement et éventuellement co-financées par les collectivités locales (Conseil Régional, Conseil Général, EPCI) ou les établissements publics (ONF).

Les aides AIF (hors DOCOB) sont financées par le Ministère chargé de l'agriculture et de la forêt.

7-5/ Programmation indicative

cf. tableau n°15

Tableau n°15

Codes	Mesures	N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	TOTAL
	CONTRATS							
MO-CA-01	Travaux d'ouverture de parcelles de pelouses et de buxaies	7500,00						7 500,00
	ANIMATION DOCOB							
SE1	Suivi d'efficacité des mesures	1 500,00					1 500,00	3 000,00
SE2	Evaluation état de conservation						1 800,00	1 800,00
FA1	Bulletin d'information de la population locale	1 100,00	1 100,00	1 100,00	1 100,00	1 100,00	1 100,00	6 600,00
FA2	Réunions publiques	600,00				600,00		1 200,00
FA3	Relations avec les médias locaux	300,00	300,00	300,00	300,00	300,00	300,00	1 800,00
FA4	Formation propriétaires forestiers, personnel d'entretien ripisylve		1 900,00					1 900,00
AD1	Assistance contrats	1 500,00						1 500,00
AD2	Organisation et animation des réunions du comité de pilotage	600,00	600,00	600,00	600,00	600,00	600,00	3 600,00
AD3	Bilan annuels et évaluation finale	600,00	600,00	600,00	600,00	600,00	3 000,00	6 000,00
AD4	Révision des limites du site		900,00					900,00
		13 700,00	5 400,00	2 600,00	2 600,00	3 200,00	8 300,00	35 800,00

Note 1 : Les valeurs indiquées sont purement indicatives et servent aux prévisions budgétaires.

Note 2 : Le coût exact des mesures non agricoles sera connu après parution de l'arrêté régional contrats Natura 2000 et après établissement des devis.

Note 3 : La répartition annuelle est purement théorique. En réalité, la signature des contrats se distribuera entre les années N+1, pour les plus précoces, et N+5.

BIBLIOGRAPHIE

- AUBERT F., ROYER J.M., REAMEAU J.C., 1985. La Haute-Marne : géologie, pédologie, géographie physique, végétation. CDDP, Chaumont, 51 p.
- COPPA G., 1997. quelques observations d'orthoptères en région Champagne-Ardenne. Bull. Soc. Sci. Nat. Haute-Marne, tome XXV, fasc.2, n°97, p.30-40.
- DIREN Champagne-Ardenne. Fiche ZNIEFF n° 210008923.
- DURIN L. et al., 1977. Les forêts à *Buxus* des bassins de la Meuse française et de la Haute-Marne. Bull. Soc. Roy. de Belgique, 98 : 77-100.
- LACOUR J.P., 2003. Les rhopalocères du nord de la Haute-Marne. Bull. Soc. Sci. Nat. Haute-Marne, nouv. Série, n°1, p.67-78.
- METEO-France : données statistiques des stations de Chaumont.
- MORGAN F., 1997. Les pelouses de Champagne méridionale : évolution spatiale, populations des espèces végétales et structuration de la strate herbacée. Université de Franche-Comté. 159 p.
- ONF : documents d'aménagement de la forêt communale de Brethenay.
- RAMEAU J.C., DIDIER B. 1985. Catalogue des stations forestières « Plateaux calcaires, Vallée oxfordienne » ENGREF.
- ROYER J.M., 1973. Essai de synthèse sur les groupements végétaux de pelouses, éboulis et rochers de Bourgogne et Champagne méridionale. Ann. Sci. Univers. Besançon, 3° série, 13, p. 157-316.
- ROYER J.M. et RAMEAU J.C., 1979. Les associations des ourlets des forêts du *Carpinion* (*Trifolium medii* et *Geranium sanguinei*) en Bourgogne et Champagne méridionale. Coll. phytosociol. Lille, n° 8, p. 83-113.
- ROYER J.M. et al. (date ?). Inventaire du patrimoine naturel. Cahiers régionaux de l'environnement. Conseil Régional de Champagne-Ardenne, 36 p.
- ROYER J.M., 2003. Aperçu des pelouses calcaires de la Haute-Marne. Bull. Soc. Sci. Nat. Haute-Marne, nouv. Série, n°2, p.12-63.
- S.S.N.A.H.M., 1992. Cartographie des orchidées de Haute-Marne. Suppl. au bull. 23/76, 41 p.

ANNEXES

Annexe 1 : extrait de la matrice cadastrale

Annexe 2 : carte des stations forestières

Annexe 3 : contrat MO-CA-01

Annexe 1 : extrait de la matrice cadastrale

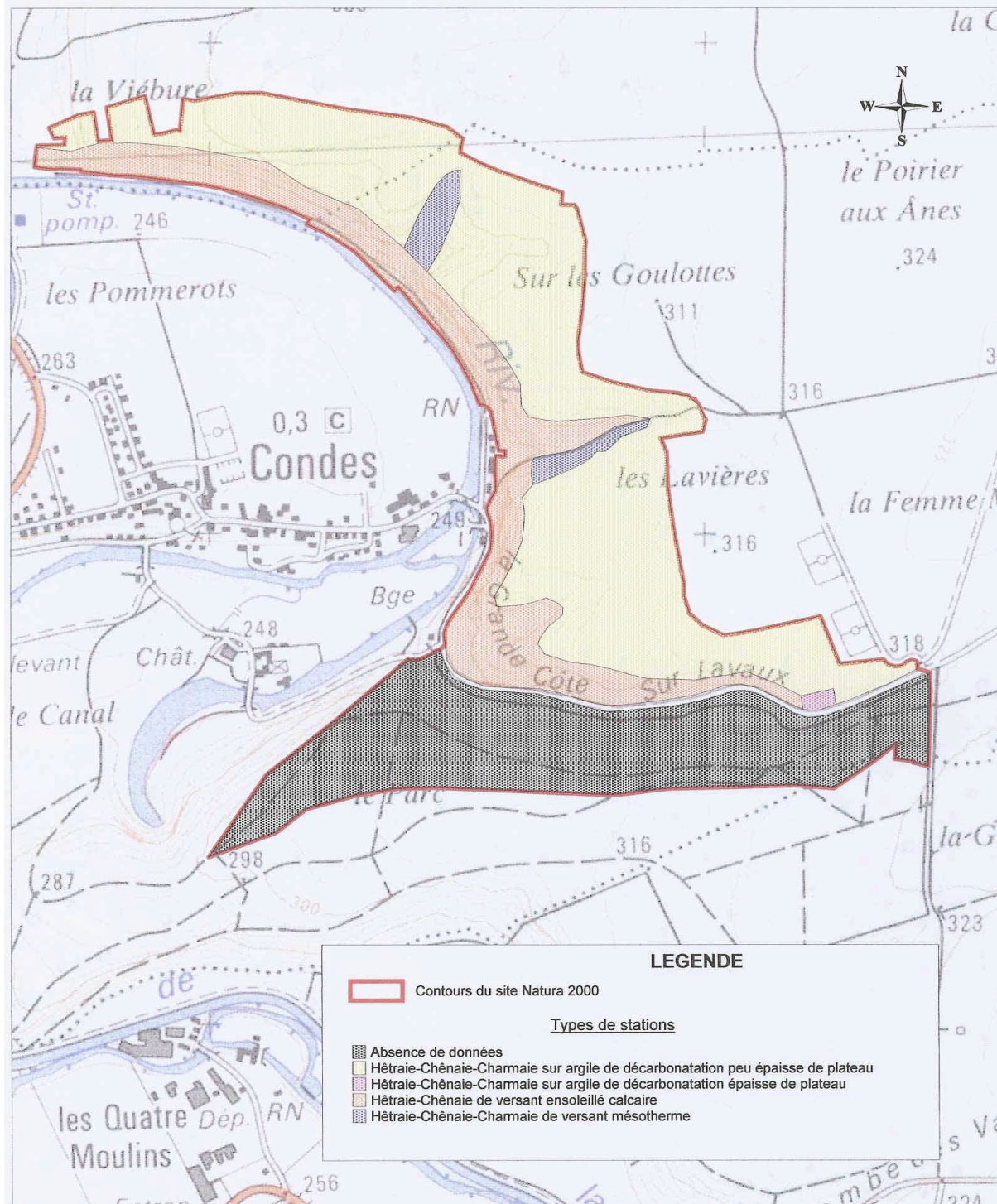
Commune	Section	Numéro	Propriétaire	Surface cadastrale
Brethenay	ZI	1	Commune de Brethenay	5 ha 33 a 80 ca
Brethenay	ZI	4	Commune de Brethenay	8 ha 47 a 50 ca
Brethenay	ZI	5	Société Immobilière Agricole et Forestière du Val Barizien	1 ha 15 a 00 ca
Brethenay	ZI	6	Mme HUGUENY Augustine	0 ha 99 a 20 ca
Brethenay	ZI	7	Indiv. Mr RABY Régis, Mme GODTLER	2 ha 72 a 90 ca
Brethenay	ZI	8	Commune de Brethenay	7 ha 33 a 20 ca
Brethenay	ZI	9	Indiv. Mr KLOPFENSTEIN Jacques, Mlle WIEDERKEHR Dominique	1 ha 91 a 00 ca
Condes	A	3	Succession PIOT	0 ha 33 a 80 ca
Condes	A	4	Succession PIOT	0 ha 06 a 60 ca
Condes	A	5	Succession PIOT	0 ha 29 a 30 ca
Condes	A	6	Succession PIOT	0 ha 32 a 35 ca
Condes	A	7	Indiv. Mr LENORMAND Daniel, Mme BOBIER Annie	3 ha 98 a 95 ca
Condes	A	37	Nu-pr/Mr DORE Guy Usuf. Mr DORE Roger	0 ha 29 a 40 ca
Condes	A	38	Nu-pr/Mr DORE Guy Usuf. Mr DORE	0 ha 83 a 60 ca
Condes	A	39	Mr MASSE Charly	1 ha 17 a 15 ca
Condes	A	40	Commune de Condes	1 ha 44 a 75 ca
Condes	A	41	Mme AUBRY Marie	2 ha 29 a 70 ca
Condes	A	48	Mme AUBRY Marie	0 ha 20 a 38 ca
Condes	A	49	Mr DORE Hubert	0 ha 20 a 25 ca
Condes	A	50	Mr DORE Hubert	0 ha 16 a 10 ca
Condes	A	53	Commune de Condes	2 ha 78 a 55 ca
Condes	A	54	Mme AUBRY Marie	0 ha 22 a 20 ca
Condes	A	56	Indiv. Mr DEVARENNE Roger, Mme LEBLOND Claire	1 ha 20 a 60 ca
Condes	A	57	Mme AUBRY Marie	0 ha 45 a 30 ca
Condes	A	225	SCI de Condes	0 ha 28 a 20 ca
Condes	A	233	Commune de Condes	0 ha 21 a 40 ca
Condes	A	252	Commune de Condes	5 ha 27 a 94 ca
Condes	B	338	SCI du Parc du Château de Condes	76 ha 92 a 58 ca
Condes	B	451	Commune de Condes	0 ha 12 a 52
Condes	B	452	SCI du Parc du Château de Condes	0 ha 0 a 90
Condes	B	453	Commune de Condes	2 ha 45 a 00
Condes	YB	1	Commune de Condes	27 ha 28 a 32 ca
Condes	YB	2	Succession PIOT	1 ha 45 a 64 ca
Condes	YB	3	Succession PIOT	0 ha 65 a 94 ca
Condes	YB	4	Nu-pr/Mr DORE Christian Usuf-indiv/Mr DORE Robert, Mme VAGNERRE Marie	1 ha 36 a 85 ca
Condes	YB	5	Indiv. Mr DEVARENNE Roger, Mme LEBLOND Claire	0 ha 62 a 01 ca
Condes	YB	6	Mme AUBRY Marie	3 ha 24 a 14 ca
Condes	YB	8	Commune de Treix	0 ha 28 a 52 ca
Condes	YB	9	Indiv. Communes de Condes et de Treix	0 ha 92 a 77 ca
Condes	ZK	8	Commune de Condes	0 ha 52 a 83 ca
Condes	ZK	9	Mr MASSE Charly	3 ha 07 a 37 ca

parcelles concernées pour partie

ANNEXE 2

Site Natura 2000 FR21000265 "Buxaie de Condes - Brethenay"

CARTE DES STATIONS SUR FOND IGN AU 1/10 000e



Annexe 3 : contrat MO-CA-01

Contrats Natura 2000 : cahier des charges type Champagne-Ardenne – Ouverture de parcelles
(provisoire en attendant l'arrêté régional)

Réouverture d'habitats par débroussaillage / Code : MO-CA-01

Objectifs poursuivis :

Contenir les espèces ligneuses dans les habitats ouverts ou semi-ouverts, et dans les habitats d'espèces animales et végétales de milieux ouverts. Cette mesure s'applique aux habitats naturels et aux espèces d'intérêt communautaire des secteurs non agricoles et non forestiers, définis et localisés dans le document d'objectifs. Elle pourra être suivie d'une opération d'entretien mécanique (MO-CA-02).

Mesures éligibles :

Une mesure éligible au titre de la mesure « t » du PDRN et visées à l'annexe V de la circulaire DNP/SDEN n° 2004-3 du 24 décembre 2004 : A FH 005.

Zone d'application de la mesure :

Site d'intérêt communautaire n° FR2100265 (n° régional : 20) dit de la Buxaie de Condes-Brethenay.

Liste des habitats concernés mentionnés dans l'arrêté du 16 nov. 2001:

- 5110-1 – Formations stables à buis des pentes rocheuses
- 5130-2 – Fruticées à genévriers dans les pelouses calcaires mésophiles
- 6110-1* – Pelouse pionnière sur dalle calcaire
- 6210-25 – Pelouses calcaires mésophiles à brome dressé
- 6210-33 – Pelouses très sèches séslerie
- 8160-2* – Eboulis thermophile

Espèces visées :

Espèces de l'annexe II de la directive Habitats mentionnées dans l'arrêté du 16 nov. 2001 :

1065 – Damier de la succise

Espèces de l'annexe I de la directive Oiseaux mentionnées dans l'arrêté du 16 nov. 2001 :

A338 – Pie-grièche écorcheur

Descriptif des engagements du bénéficiaire :

Note : Des précisions complémentaires d'ordre technique, relatives à la réalisation et aux engagements, pourront être apportées lors du montage du dossier de contrat en fonction des spécificités liées à la nature de la parcelle contractualisée (accessibilité, pente, portance du sol, obstacles, présence d'espèces sensibles...).

1/ Engagements non rémunérés, au moins sur la durée du contrat :

- Travaux à réaliser entre le 16 août et le 28 février
- Pas de travail du sol, ni de mise en culture
- Pas de fertilisation, pas d'emploi de produits phytocides ni phytosanitaires
- Ne pas planter d'arbres ou d'arbustes
- Donner accès aux spécialistes mandatés par l'administration aux fins d'inventaires et de suivis prévus dans le DOCOB, sur les parcelles contractualisées.

2/ Engagements rémunérés, à réaliser pendant la durée du contrat :

- Coupe ou dessouchage des ligneux

A préciser dans les clauses complémentaires : possibilité de maintien de quelques îlots de buissons répartis sur l'ensemble de la parcelle, mais ne pouvant pas dépasser 30% de la surface contractualisée

- Eliminer soigneusement les pins adultes et les semis
- Exportation des produits de débroussaillage :
 - si possible hors de la parcelle et hors habitats d'intérêt communautaire
 - sinon, brûlage sur tôles et exportation des cendres.
- Tenue d'un cahier des périodes d'intervention.

Modes d'intervention :

Intervention manuelle, avec tronçonneuse, débroussailleuse et outils manuels en raison de la pente forte et des petites superficies.

Nature de l'aide proposée :

Un investissement unique pendant la durée du contrat sur une surface donnée. La réalisation peut être découpée en tranches annuelles.

Aide proposée :

Elle comprend les travaux proprement dits et la maîtrise d'œuvre (encadrement, suivi, ...). Les surfaces mentionnées sont indicatives.

Montant proposé :

Le montant du contrat se détermine d'après devis qui tiendra compte des caractéristiques des parcelles contractualisées (difficultés d'accès, pente, relief, présence de rochers...).

Le montant rapporté à l'hectare ne devra pas excéder 50000 €/ha travaillé.

Financement :

Mesure éligible au titre de la mesure « t » du PDRN et visées à l'annexe V de la circulaire DNP/SDEN n° 2004-3 du 24 décembre 2004 :

- 50% Feoga PDRN mesure t
- 50% Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable

Justificatifs pour la mise en paiement :

- Plan de localisation des interventions, sur plan cadastral
- Indication des surfaces travaillées (ha)
- Factures certifiées acquittées ou mémoires détaillés des travaux réalisés en régie.

Indicateurs de suivi :

Surface en plein (indicative) cumulée ayant fait l'objet de travaux de réouverture d'habitats par débroussaillage et montant total des travaux réalisés.

Clauses complémentaires adaptées à la parcelle contractualisée :

Pour l'habitat 5110-1 – Formations stables à buis des pentes rocheuses, il s'agit de supprimer les ligneux arborescents (pins, chênes pubescents...). Des buis seront coupés uniquement s'ils gagnent sur les pelouses très sèches à séslerie.

Date :

Signature du bénéficiaire du contrat :